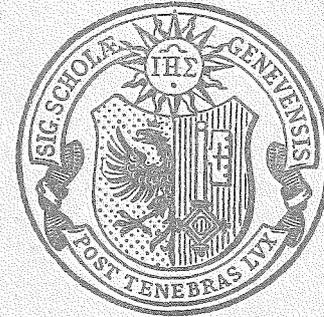


UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS  
DU  
SEMESTRE D'ÉTÉ 1926

Ouverture : 8 Avril 1926 — Clôture : 15 Juillet 1926

Les examens auront lieu dès le 8 Avril

Les cours commencent le Lundi 12 Avril



GENÈVE  
IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1926

1800 ex. II. 33.

PRIX : 1 FRANC.

## TABLE DES MATIÈRES

|   | Pages |
|---|-------|
| Faculté des Sciences . . . . .                                  | 3     |
| Faculté des Lettres. . . . .                                    | 20    |
| Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .          | 36    |
| Institut des Hautes Etudes Commerciales . . . . .               | 50    |
| Faculté de Droit. . . . .                                       | 54    |
| Faculté de Théologie . . . . .                                  | 61    |
| Faculté de Médecine . . . . .                                   | 66    |
| Institut Dentaire . . . . .                                     | 80    |
| <hr/>   |       |
| Prix universitaires . . . . .                                   | 85    |
| Renseignements généraux . . . . .                               | 97    |
| Caisse d'assurance. . . . .                                     | 105   |
| Adresses de MM. les Professeurs et Privat-<br>Docents . . . . . | 108   |

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

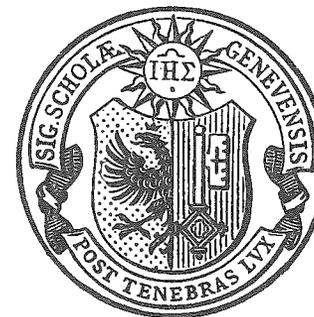
Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1926

Ouverture : 8 Avril 1926 — Clôture : 15 Juillet 1926

Les examens auront lieu dès le 8 Avril

Les cours commencent le Lundi 12 Avril



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1926

1800 ex. II. 26.

PRIX : 1 FRANC.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1926

### FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Léon.-W. COLLET, Doyen.

|  | Salle |
|--|-------|
| <b>M. Henri Fehr</b> , prof. ord.  |       |
| <i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>  | 3 h.  |
| Lundi, de 8 à 10 heures; mercredi, à 10 heures.  | 20.   |
| <i>Conférences d'algèbre et de géométrie analytique</i> (complément du cours ci-dessus). | 2 h.  |
| Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.  | 20.   |
| <i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>                | 2 h.  |
| Mercredi, de 17 à 19 heures.   | 20.   |
| <i>Géométrie descriptive.</i>  | 3 h.  |
| Vendredi, de 17 à 19 h., et samedi, à 10 heures.   | 20.   |
| <i>Géométrie infinitésimale.</i>   | 1 h.  |
| Mardi, à 17 heures.  | 20.   |
| <br>   |       |
| <b>M. Rolin Wavre</b> , prof. ord.   |       |
| <i>Calcul différentiel et intégral.</i>  | 3 h.  |
| Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.   | 20.   |
| <i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>                                     | 2 h.  |
| Lundi, de 17 à 19 heures.  | 20.   |
| <i>Mécanique rationnelle.</i>  | 3 h.  |
| Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.   | 20.   |
| <i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>   | 2 h.  |
| Mardi, de 14 à 16 heures.  | 20.   |
| <i>Calcul différentiel absolu.</i>   | 1 h.  |
| Mardi, à 18 heures.  | 20.   |

Les cours commencent le lundi 12 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 13 mai (jour de l'Ascension) et le samedi 5 juin (Dies academicus).

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

*Le Bureau du Sénat, pour les années 1924-1926, est composé de :*

MM. Georges WERNER, *Recteur* ;  
William-E. RAPPARD, *Vice-Recteur* ;  
Emile CHAIX, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Léon-W. COLLET, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Ernest ROCHAT, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

|   | Salle                                      |
|---|--|
| <b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , prof. extr.                                     |  |
| <i>Calcul des probabilités.</i>   | 1 h.                                       |
| Vendredi, à 11 heures.  | 20.  |
| <i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des fonctions elliptiques.</i> | 2 h.                                       |
| Lundi et mardi, à 16 heures.  | 20.  |
| <b>M. Raoul Gautier</b> , prof. ord.  |  |
| <i>Astronomie sphérique avec exercices pratiques.</i>                         | 3 h.                                       |
| Mardi, à 10 h., mercredi et vendredi, à 9 heures.                             | 20.  |
| <i>Météorologie dynamique.</i>  | 2 h.                                       |
| Samedi, à 9 heures.   | 20.  |
| <b>M. Emile Chaix</b> , prof. ord.  |  |
| <i>Géographie physique (géomorphologie et morphologie régionale).</i>         | 2 h.                                       |
| Vendredi, de 16 à 18 heures.  | Lab. Géographie physique <sup>1</sup> .    |
| <i>Topographie expéditive (sur le terrain).</i>                               | 2 h.                                       |
| (Jours et heures à fixer.)  | 1 <sup>re</sup> séance au Lab. Géog. phys. |
| <b>M. Ch.-Eugène Guye</b> , prof. ord.  |  |
| <i>Physique expérimentale.</i>  | 4 h.                                       |
| Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.                           | Aula.                                      |
| <i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>                             |  |
| Une après-midi par semaine.   |  |
| Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.   |  |
| <i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>                              |  |
| <i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>                       |  |
| <i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>                           |  |
| [S'adresser au professeur.]   |  |
| <b>M. Arthur Schidlof</b> , prof. extr.                                       |  |
| <i>Thermodynamique.</i>   | 2 h.                                       |
| Lundi, de 8 à 10 heures.  | 44.  |

<sup>1</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

|  | Salle                                |
|--|--------------------------------------|
| <b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord.  |                                      |
| <i>Chimie organique.</i>   | 5 h.                                 |
| Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.  | Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre. |
| <i>Travaux de préparations et de recherches (chimie inorganique, organique et pharmaceutique).</i> | Ecole de Chimie.                     |
| Tous les jours. [S'adresser au professeur.]  | Lab. Chim. org. et inorg.            |
| <b>M. Emile Cherbuliez</b> , prof. extr.   |                                      |
| <i>Chimie pharmaceutique.</i>  | 3 h.                                 |
| Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.   | Ec. de Chimie. P.A.                  |
| <i>Stéréochimie.</i>   | 1 h.                                 |
| Mardi, à 14 heures.  | Ec. de Chimie. G.A.                  |
| <b>M. Emile Briner</b> , prof. ord.  |                                      |
| <i>Chimie théorique (1<sup>re</sup> partie, suite).</i>  | 2 h.                                 |
| Vendredi et samedi, à 11 heures.   | Ec. de Chimie. A.C.S <sup>1</sup> .  |
| <i>Chimie théorique (2<sup>me</sup> partie) Electrochimie.</i>                                     | 4 h.                                 |
| Lundi, à 18 heures.  | Ec. de Chimie. A.C.S.                |
| <i>Chimie technique.</i>   |                                      |
| Le problème des carburants et l'industrie chimique.  | 1 h.                                 |
| Mercredi, à 18 heures.   | Ec. de Chimie. A.C.S.                |
| <i>Excursions techniques avec conférences introductives.</i>                                       |                                      |
| (Seront annoncées au cours du semestre.)   |                                      |
| <i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>   |                                      |
| I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.                  |                                      |
| II. Travaux de recherches.   | Ecole de Chimie.                     |
| Tous les jours [s'adresser au professeur].   | Lab. Chim. techn. et théor.          |
| <i>Laboratoire de chimie théorique.</i>  |                                      |
| I. Exercices pratiques (programme du doctorat).  |                                      |
| II. Travaux de recherches.   | Ecole de Chimie.                     |
| Tous les jours [s'adresser au professeur].   | Lab. Chim. techn. et théor.          |

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit amphithéâtre.

|  |      |                                      |
|--|------|--------------------------------------|
| <b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>   |      |                                      |
| <i>Minéralogie (cristallographie).</i>   | 3 h. |                                      |
| Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.   |      | Ecole de Chimie. P.A. <sup>2</sup> . |
| <i>Description des minéraux (minéralogie).</i>   | 1 h. |                                      |
| Lundi, à 17 heures.  |      | Ec. de Chimie. Salle 10.             |
| <i>Pétrographie.</i>   | 1 h. |                                      |
| Mardi, à 17 heures.  |      | Ec. de Chimie. Salle 10.             |
| <i>Gîtes métallifères.</i>   | 1 h. |                                      |
| Mercredi, à 18 heures.   |      | Ec. de Chimie. Salle 10.             |
| <i>Analyse technique.</i>  | 1 h. |                                      |
| Mercredi, à 17 heures.   |      | Ec. de Chimie. Salle 10.             |
| <i>Toxicologie.</i>  | 1 h. |                                      |
| Jeudi, à 11 heures.  |      | Ec. de Chimie. Salle 10.             |
| <i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>   | 2 h. |                                      |
| Jeudi, de 9 à 11 heures.   |      | Ec. de Chimie.                       |
| <i>Travaux pratiques de pétrographie.</i>  | 2 h. |                                      |
| Mercredi, de 9 à 11 heures.  |      | Ec. de Chimie.                       |
| <i>Laboratoire de minéralogie (deux ou trois demi-journées par semaine).</i>               |      |                                      |
| [S'adresser au professeur.]  |      |                                      |
| <i>Laboratoire de minéralogie (journalier pour spécialistes et travaux de recherches).</i> |      |                                      |
| [S'adresser au professeur.]  |      |                                      |
| <i>Laboratoire de chimie analytique. — Tous les jours.</i>                                 |      |                                      |
| [S'adresser au professeur.]  |      |                                      |

**M. Paul Wenger, prof. extr.**  
*Analyse des huiles, graisses et produits dérivés : vernis, cires, savons, bougies (suite du cours d'hiver).* 2 h.  
 Jeudi et vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A.

**M. Charles Valencien, chargé de cours.**  
*Chimie des denrées alimentaires.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Bibl. Labor. cant. Service d'hyg.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Quai d'Arve.

|   |      |  |
|---|------|--|
| <b>M. Emile Guyénot, prof. ord.</b>                                   |      |  |
| <i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>                               | 5 h. |  |
| Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.                   |      | 30.  |
| <i>Biologie générale.</i>   | 1 h. |  |
| Vendredi, à 17 heures.  |      | 30.  |
| <i>Exercices pratiques d'anatomie comparée (complément du cours).</i> |      |  |
| Mercredi ou samedi, à 14 heures.                                      | 3 h. | Salle 10.  |
| <i>Travaux journaliers.</i>   |      |  |
| Tous les jours, sauf le jeudi.  |      | Inst. de Zool. et d'Anat. comp. <sup>1</sup>                                     |
| <i>Laboratoire de recherches.</i>                                     |      |  |
| Tous les jours.   |      | Inst. de Zool. et d'Anat. comparée et Station de Zool. expérim <sup>le 2</sup> . |

**M. Emile André, prof. ord.**  
*Zoologie lacustre [avec exercices pratiques sur le lac].* 1 h.  
 Mardi, à 17 heures. 17.  
*Protistologie (avec démonstrations au laboratoire).* 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. 17.  
*Parasitologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. 17.  
*Travaux pratiques dans le laboratoire de protistologie, de parasitologie et de zoologie lacustre [s'adresser au professeur].* Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac<sup>3</sup>.  
*Cours de vacances, avec études sur le lac.*  
 [S'adresser au professeur.]

**M. Robert Chodat, prof. ord.**  
*Botanique. — Systématique et biologie des Archidiophytes.* 5 h.  
 Lundi, de 8 à 10 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 9 h. Aula.  
*Génétique.* 1 h.  
 Lundi, à 9 heures. Aula.  
*Botanique pharmaceutique.* 2 h.  
 Vendredi, de 10 heures à midi. Institut de Botanique.  
*Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.*  
 Tous les jeudis.  
*Exercices pratiques de botanique (complément du cours).* 3 h.  
 Mercredi ou samedi, de 14 à 17 h. Institut de Botanique.  
*Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.  
*Travaux pratiques de biométrie et de génétique.*  
 Tous les jours. Institut de Botanique.

<sup>1</sup> Université.

<sup>2</sup> Chemin Sautter, 46.

<sup>3</sup> Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

*Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.*

Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.

*Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au Jardin botanique de la Linnaea, Bourg-Saint-Pierre (Valais), dès le 15 juillet.*

[S'adresser au professeur.]

**M. Alfred Lendner**, prof. ord.

*Pharmacognosie et pharmacie.* 4 h.

Mardi, mercredi, vendredi et samedi à 8 h. Lab. de Pharmacog.<sup>1</sup>

*Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.

Lundi, de 9 à midi. Lab. de Pharmacogn.

*Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.*

[A organiser au cours du semestre.]

*Consultation du Droguier* par MM. les étudiants en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

**M. Léon-W. Collet**, prof. ord.

*Histoire de la Terre.* 2 h.

Mardi, de 7 à 9 heures. 30.

*Géologie appliquée à l'art de l'ingénieur* (chapitres choisis). 1 h.

(Jour et heure à fixer.)

*Géologie de la Suisse.* 1 h.

Mercredi, à 7 heures. 30.

*Exercices pratiques de géologie.* 3 h.

Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géologie<sup>2</sup>.

*Exercices pratiques de paléontologie.* 3h.

Une demi-journée par semaine. Labor. de Géol.

*Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.*

[S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.

*Laboratoire partiel.*

Cinq demi-journées Labor. de Géol.

*Laboratoire complet.*

Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi. Labor. de Géologie.

*Excursions géologiques.*

Quinze jours, au total, durant le semestre.

<sup>1</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

<sup>2</sup> Bâtiment d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

**M. Eugène Pittard**, prof. ord.

*Anthropologie générale.*

Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.  
Lundi et mardi, à 18 heures. 30.

Morphologie comparative : les races et les milieux.

— Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 1 h.  
Mercredi, à 18 heures. 46.

*Conférence.* 1 h.  
Mercredi, à 11 heures. 57.

*Répertoire du cours.*

Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie<sup>1</sup>.

*Travaux pratiques.*

Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.

*Excursions* (à organiser au cours du semestre).

**M. Edouard Claparède**, prof. ord.

*Psychologie de l'enfant et de l'adolescent.* 2 h.  
Lundi et mardi, à 11 heures. 30.

*Conférence.* — Psychologie sociale ; psychologie de l'art. 1 h.  
Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie<sup>2</sup>.

*Exercices pratiques.* — Fonctions mentales supérieures ; psychologie individuelle ; tests mentaux. 3 h.  
Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.

*Recherches spéciales.*

Tous les jours. Lab. de Psychologie.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<sup>2</sup> Rue Charles-Bonnet, 4.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|   | Salle  |
|---|--|
| M. Jean Carl, Dr phil.<br><i>Les mammifères.</i><br>Samedi, à 8 heures.   | 1 h.<br>30.  |
| M. André Chaix, Dr ès sc.<br><i>Topographie expéditive.</i><br>(Jours et heures à fixer.)   | 2 h.<br>Lab. de Géographie physique <sup>1</sup> . |
| M. Paul Ferrero, Dr ès sc.<br><i>Les produits intermédiaires de l'industrie organique : applications aux industries des matières colorantes, des produits pharmaceutiques et photographiques et des parfums.</i><br>Mardi, à 18 heures. | 1 h.<br>Ecole de Chimie.                           |
| M. Marcel Gysin, Dr ès sc.<br><i>Métallographie.</i><br>Vendredi, à 17 heures.  | 1 h.<br>Lab. de Minéral.                           |
| M. Hugo Heinis, Dr phil.<br><i>Détermination des aptitudes.</i><br>(Jour et heure à fixer.)   | 1 h.   |
| M. B.-P.-Georges Hochreutiner, Dr ès sc.<br><i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i><br>Mercredi, à 18 heures.  | 1 h.<br>44.  |
| <i>Lectures et analyses de biologie générale.</i><br>Samedi, à 17 heures.   | 1 h.<br>44.  |
| M. Henri Lagotala, Dr ès sc.<br><i>Prospection du pétrole.</i><br>Lundi, à 17 heures.   | 1 h.<br>Ecole Chimie. Lab. de Minéralogie.         |
| <i>Géologie du quaternaire.</i><br>Mardi, à 16 heures.  | 1 h.<br>Université, s. 17.                         |
| M. Fernand Lévy, Dr ès sc.<br><i>Groupes de congruences.</i><br>(Jours et heures à fixer.)  | 2 h.   |

<sup>1</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

|  | Salle       |
|--|-------------|
| M. Edouard Paréjas, Dr ès sc.<br><i>Pétrographie des roches sédimentaires.</i><br>Vendredi, à 7 heures.                  | 1 h.<br>44. |
| M. Arnold Pictet, Dr ès sc.<br><i>Entomologie expérimentale.</i><br>Mercredi, à 17 heures.                               | 1 h.<br>44. |
| M. Louis Reverdin, Dr ès sc.<br><i>La Suisse préhistorique (anthropologie et archéologie).</i><br>Vendredi, à 17 heures. | 1 h.<br>44. |
| M. Georges Tiercy, Dr ès sc.<br><i>Balistique extérieure (suite).</i><br>Jeudi, à 8 heures.                              | 1 h.<br>20. |
| M <sup>lle</sup> Ida Welt, Dr ès sc.<br><i>Notions pratiques de biochimie.</i><br>(Jour et heure à fixer.)               | 1 h.        |
| <i>Histoire de la chimie.</i><br>(Jour et heure à fixer.)  | 1 h.        |

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justi-

fient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.*

(MENTION A). — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ; — 3. La Zoologie ; — 4. L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique et Météorologie (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie compa-

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le Programme détaillé de la licence ès sciences.

rée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

## Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

### A. Cours.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1<sup>re</sup> partie (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie théorique, 2<sup>me</sup> partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

### B. — Exercices pratiques.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

### C. Laboratoires de Chimie.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie analytique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie analytique.

5<sup>me</sup> semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6<sup>me</sup> semestre. — Chimie technique.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

## Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

### A. Cours.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie analytique. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Voir la note 2 à la page 14.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de Pharmacie*<sup>1</sup> sont priés de se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

*1<sup>er</sup> semestre (hiver)* : Chimie inorganique. Physique. Botanique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

*2<sup>me</sup> semestre (été)* : Chimie organique. Botanique. Physique.  
— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

*3<sup>me</sup> semestre (hiver)* : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

*4<sup>me</sup> semestre (été)* : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

*5<sup>me</sup> semestre (hiver)* : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

<sup>1</sup> Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations indiquées à la page 73 du présent programme.

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.

P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.

A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale

I. B. = Institut de Botanique.

## FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.  
 L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.  
 L. G. P. = Laboratoire de Géographie Physique.  
 L. P. = Laboratoire de Psychologie.  
 L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

| Heures  | Lundi   | Mardi  | Mercredi   | Jeudi                              | Vendredi  | Samedi                                   |
|---------|---|--|--|------------------------------------|---|--|
| 7 à 8   |   | Collet 30<br>Wavre 20<br>Cherbuliez E.C.P.A.           | Collet 30<br>Wavre 20<br>Cherbuliez E.C.P.A.         | Tiercy 20                          | Wavre 20<br>Cherbuliez E.C.P.A.<br>Paréjas 44   |  |
| 8 à 9   | Fehr 20<br>Schidlof 44<br>Chodat Aula                                   | Wavre 20<br>Collet 30<br>Lendner L.Ph.                 | Wavre 20<br>Guye Aula<br>Lendner L.Ph.               |                                    | Wavre 20<br>Guye Aula<br>Wenger E.C.P.A.<br>Lendner L.Ph.                                   | Guye Aula<br>Lendner L.Ph.<br>Carl 30    |
| 9 à 10  | Fehr 20<br>Schidloff 44<br>Chodat Aula<br>Lendner L.Ph.                 | Guye Aula  | Gautier 20<br>Chodat Aula                            |                                    | Gautier 20<br>Chodat Aula<br>Claparède L.Ps.  | Gautier 20<br>Chodat Aula                |
| 10 à 11 | Fehr 20<br>Guyénot 30<br>Lendner L.Ph.<br>Welt 17                       | Gautier 20<br>Guyénot 30                               | Fehr 20<br>Guyénot 30<br>Welt 17                     |                                    | Chodat I.B.<br>Guyénot 30<br>Claparède L.Ps.  | Fehr 20<br>Guyénot 30                    |
| 11 à 12 | Amé Pictet E.C.P.A.<br>Duparc E.C.P.A.<br>Lendner L.Ph.<br>Claparède 30 | Amé Pictet E.C.G.A.<br>Duparc E.C.P.A.<br>Claparède 30 | Amé Pictet E.C.G.A.<br>Duparc E.C.P.A.<br>Pittard 57 | Duparc E.C.10<br>Pittard L. Anthr. | Mirimanoff 20<br>Amé Pictet E.C.G.A.<br>Briner E.C.A.C.S.<br>Chodat I.B.<br>Claparède L.Ps. | Amé Pictet E.C.G.A.<br>Briner E.C.A.C.S. |

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

| Heures  | Lundi                                       | Mardi   | Mercredi   | Jeudi | Vendredi   | Samedi          |
|---------|---|---|--|-------|--|-----------------|
| 14 à 15 |   | Wavre 20<br>Collet L.Géol.<br>Cherbuliez E.C.G.A. |  |       | Claparède L.Ps.  |                 |
| 15 à 16 |   | Wavre 20<br>Collet L.Géol.                        |  |       |  |                 |
| 16 à 17 | Mirimanoff 20                               | Mirimanoff 20<br>Collet L.Géol.<br>Lagotala 17    | Fehr 20  |       | Chaix L.G.P.   |                 |
| 17 à 18 | Wavre 20<br>Duparc E.C.10<br>Lagotala L.M.  | Fehr 20<br>Duparc E.C.<br>André 17                | Fehr 20<br>Duparc E.C.P.A.<br>Arn. Pictet 44   |       | Fehr 20<br>Chaix L.G.P.<br>Guyénot 30<br>Gysin L.M.<br>Reverdin 44 | Hochreutiner 44 |
| 18 à 19 | Wavre 20<br>Briner E.C.A.C.S.<br>Pittard 30 | Wavre 20<br>Pittard 30<br>Ferrero E.C.            | Fehr 20<br>Briner E.C.A.C.S.<br>Pittard 46<br>Duparc E.C.10<br>André 17<br>Hochreutiner 44 |       | Fehr 20<br>André 17  |                 |

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

|   |      |       |
|---|------|-------|
| M. Victor Martin, prof. ord.  |      | Salle |
| <i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>  |      |       |
| Lucien. <i>La double accusation.</i>  | 2 h. |       |
| Lundi, à 8 et à 9 heures.   |      | 47.   |
| Plutarque. <i>Vie de Thémistocle.</i>   | 2 h. |       |
| Mardi, à 10 et à 11 heures.   |      | 47.   |
| <i>Littérature grecque. — L'Odyssée. L'esprit du poème et la civilisation odysseenne.</i>   | 1 h. |       |
| Mercredi, à 15 heures.  |      | 46.   |
| <i>Thème grec.</i>  | 1 h. |       |
| Mercredi, à 8 heures.   |      | 47.   |
| <i>Papyrologie grecque.</i>   |      |       |
| [S'adresser au professeur.]   |      |       |
| M. Paul Oltramare, prof. ord.   |      |       |
| <i>Interprétation d'auteurs latins.</i>   |      |       |
| Cicéron, <i>Pro Caelio.</i> — Lucain, <i>Pharsalia</i> , liv. VII.                          | 4 h. |       |
| Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.   |      | 45.   |
| <i>Histoire de la littérature latine. — Les discours de Cicéron (de 81 à 59 av. J. C.).</i> | 2 h. |       |
| Mercredi et vendredi, à 17 heures.  |      | 45.   |

|   |      |                    |
|---|------|--------------------|
| M. Albert Thibaudet, chargé de cours.   |      |                    |
| <i>Littérature française. — Lamartine.</i>  | 2 h. |                    |
| Judi et vendredi, à 18 heures.  |      | Aula.              |
| <i>Conférence. — Travaux de séminaire.</i>  | 2 h. |                    |
| Judi, de 8 à 10 heures.   |      | 47.                |
| M. Ernest Muret, prof. ord.   |      |                    |
| <i>Littérature espagnole. — Les romans picaresques.</i>   | 1 h. |                    |
| Vendredi, à 10 heures.  |      | 46.                |
| <i>Conférences :</i>  |      |                    |
| Explication de la <i>Chanson de Roland.</i>   | 2 h. |                    |
| Judi, à 10 et à 11 heures.  |      | B.P <sup>1</sup> . |
| Explication du <i>Principe</i> de Machiavel.  | 2 h. |                    |
| Mardi, à 10 et à 11 heures.   |      | B.P.               |
| Explication de textes en patois genevois.   | 1 h. |                    |
| Mercredi, à 10 heures.  |      | B.P <sup>1</sup> . |
| M. Alexis François, prof. ord.  |      |                    |
| <i>Les moyens d'expression artistiques de la langue française. — Syntaxe.</i>                                     | 1 h. |                    |
| Samedi, à 10 heures.  |      | 45.                |
| <i>Conférence. — Explication grammaticale des auteurs de la licence.</i>  | 1 h. |                    |
| Vendredi, à 8 heures.   |      | 57.                |
| <i>Conférence. — Explication littéraire des auteurs de la licence.</i>  | 1 h. |                    |
| Mardi, à 18 heures.   |      | 47.                |
| <i>Conférence. — Commentaire du premier livre des Confessions de J. J. Rousseau : les années d'apprentissage.</i> | 1 h. |                    |
| Samedi, à 9 heures.   |      | B.P <sup>1</sup> . |

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>M. Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord.   |                     |
| <i>Le classicisme allemand.</i> — II: Schiller, Humboldt, Hœlderlin.   | 2 h.                |
| Lundi et mardi, à 11 heures.   | 45.                 |
| Goëthe : <i>Faust</i> .  | 1 h.                |
| Lundi, à 18 heures.  | 45.                 |
| <i>Conférences :</i>   |                     |
| a) Exercices de critique littéraire.   | 2 h.                |
| Vendredi, de 10 heures à midi.   | B. P <sup>1</sup> . |
| b) Lecture du Nibelungenlied.  | 1 h.                |
| Vendredi, à 9 heures.  | B. P.               |
| <br>   |                     |
| <b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord.   |                     |
| <i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Shakespeare.   | 1 h.                |
| Vendredi, à 17 heures.   | 47.                 |
| <i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>   |                     |
| Browning : <i>Pauline</i> .  | 1 h.                |
| Mercredi, à 11 heures.   | 47.                 |
| Shakespeare : <i>Macbeth</i> .   | 1 h.                |
| Vendredi, à 11 heures.   | 47.                 |
| <br>   |                     |
| <b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.   |                     |
| <i>Le langage et la vie sociale.</i>   | 2 h.                |
| Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.  | 30.                 |
| <i>Questions choisies de stylistique.</i> — Applications au français et à l'allemand.  | 2 h.                |
| Lundi et mardi, à 17 heures.   | 45.                 |
| <i>Sanscrit.</i>   | 2 h.                |
| Lundi, à 16 h., et samedi, à 10 heures.  | 46.                 |
| <br>   |                     |
| <b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.  |                     |
| <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle. | 3 h.                |
| Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.  | 45.                 |
| <i>Cours spécial.</i> — La philosophie de la Renaissance.  | 1 h.                |
| Jeudi, à 11 heures.  | 45.                 |
| <i>Conférence.</i> — Le problème du mal : dissertations et discussions.  | 2 h.                |
| Samedi, de 14 à 16 heures.   | 47.                 |

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.   |                     |
| <i>Philosophie générale et philosophie morale.</i>  |                     |
| <i>Cours.</i> — Les doctrines morales des stoïciens grecs et romains.   | 1 h.                |
| Mercredi, à 11 heures.  | 46.                 |
| <i>Conférence.</i> — Quelques idées directrices pour la réflexion philosophique : dissertations et discussions.               | 1 h.                |
| Vendredi, à 8 heures.   | 47.                 |
| <br>  |                     |
| <b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.  |                     |
| <i>Théorie de la connaissance.</i> — Esquisse d'une logique de l'intuition. (Ce cours pourra comporter des travaux d'élèves.) | 2 h.                |
| Mardi et vendredi, à 17 heures.   | 48.                 |
| <br>  |                     |
| <b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.  |                     |
| <i>Science de l'éducation.</i> — La première enfance.   | 2 h.                |
| Lundi et mardi, à 18 heures.  | 46.                 |
| <i>Conférence.</i> — Questions de pédagogie pratique. Visites d'écoles.   | 2 h.                |
| Mercredi, de 16 à 18 heures.  | 57.                 |
| <br>  |                     |
| <b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.   |                     |
| <i>Pédagogie expérimentale.</i> — Quelques applications.  | 1 h.                |
| Vendredi, à 17 heures.  | I. R <sup>1</sup> . |
| <i>Science de l'éducation.</i> — L'éducation sur le plan international.   | 1 h.                |
| Lundi, à 17 heures.   | 47.                 |
| <i>Conférence.</i> — Questions d'éducation morale. Travaux en rapport avec le certificat de pédagogie. Discussions.           | 2 h.                |
| Mardi, de 16 à 18 heures.   | I. R.               |

<sup>1</sup> Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

|  |      |
|--|------|
| <b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.   |      |
| <i>Histoire moderne.</i> — Fin de règnes : Louis XV, Frédéric II. Avènement de Louis XIV.  | 2 h. |
| Mardi et vendredi, à 15 heures.  | 45.  |
| <i>Institutions du moyen âge.</i> — Vassalité et féodalité.  | 1 h. |
| Mercredi, à 9 heures.  | 57.  |
| <i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement et explication de textes d'archives du XIII <sup>e</sup> au XVII <sup>e</sup> siècle.                       | 1 h. |
| Mercredi, à 15 heures.   | 58.  |
| <i>Conférence d'histoire.</i> — Analyse d'auteurs du programme de la licence.  | 1 h. |
| Mercredi, à 11 heures.   | 45.  |
| <i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse des principaux traités de paix modernes.   | 1 h. |
| Vendredi, à 11 heures.   | 45.  |
| <br>   |      |
| <b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.   |      |
| <i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce au IV <sup>e</sup> siècle avant notre ère.  | 2 h. |
| Mercredi et jeudi, à 10 heures.  | 45.  |
| <i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources épigraphiques et littéraires de l'histoire grecque.   | 1 h. |
| Jeudi, à 11 heures.  | 58.  |
| <i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque de la Convention nationale et des débuts du Directoire.  | 2 h. |
| Lundi et mardi, à 10 heures.   | 45.  |
| <i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine. | 1 h. |
| Mardi, à 11 heures.  | 58.  |

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| <b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.  |                                       |
| <i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.   | 2 h.                                  |
| Vendredi et samedi, à 10 heures.   | 49.                                   |
| <i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.   | 2 h.                                  |
| Jeudi, à 16 et à 17 heures.  | 50                                    |
|  | et Archives d'Etat (salle Harvey).    |
| <br>   |                                       |
| <b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.  |                                       |
| <i>Histoire économique.</i> — L'histoire douanière des principaux États de l'Europe et des États-Unis d'Amérique depuis le début du XIX <sup>e</sup> siècle. | 2 h.                                  |
| Mardi et mercredi, à 16 heures.  | 46.                                   |
| <i>Conférence.</i> — La théorie du commerce international dans la littérature économique depuis Ad. Smith.   | 2 h.                                  |
| Vendredi, de 10 heures à midi.   | 57.                                   |
| <i>Cours spécial</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.  | 1 h.                                  |
| Mercredi, à 17 heures.   | 30.                                   |
| <br>   |                                       |
| <b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. ord.   |                                       |
| <i>Archéologie.</i>  |                                       |
| L'art grec au IV <sup>e</sup> siècle (avec projections).   | 2 h.                                  |
| Lundi et vendredi, à 17 heures.  | 46.                                   |
| <br>   |                                       |
| <b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.  |                                       |
| <i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.            | 2 h.                                  |
| Lundi et mardi, à 18 heures.   | 30.                                   |
| <i>Conférence.</i>   | 1 h.                                  |
| Mercredi, à 11 heures.   | 57.                                   |
| <i>Répertoire pratique.</i>  | 1 h.                                  |
| Jeudi, à 11 heures.  | Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> . |
| <i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).  |                                       |

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

|  | Salle                          |
|--|--------------------------------|
| <b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. hon.<br><i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>   | 1 h.                           |
| Lundi, à 18 heures.  | 57.                            |
| <i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>  | 1 h.                           |
| Mercredi, à 18 heures.   | 57.                            |
| <b>M. Alexis François</b> , prof. ord.<br><i>Syntaxe française depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>  | 1 h.                           |
| Samedi, à 15 heures.   | 57.                            |
| <b>M. François Bouchardy</b> , lic. ès lettres.<br><i>Mœurs et institutions de la France. — L'ancien régime : Questions choisies.</i>  | 1 h.                           |
| Jeudi, à 10 heures.  | 57.                            |
| <b>M. Louis Zbinden</b> , lic. ès lettres, privat-docent.<br><i>Méthodologie du français. — 1<sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i> | 1 h.                           |
| Vendredi, à 17 heures.   | 57.                            |
| 2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.        | 2 h.                           |
| Lundi, à 16 et à 17 heures.  | Ec. B <sup>d</sup> James-Fazy. |
| <b>M. Henri de Ziegler</b> , lic. ès lettres.<br><i>Exercices écrits de langue et de style.</i>  | 1 h.                           |
| Mardi, à 16 heures.  | 57.                            |
| <b>M. Albert Sechehaye</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.<br><i>Stylistique.</i>   | 1 h.                           |
| Mercredi, à 17 heures.   | 17.                            |
| <i>Versification.</i>  | 2 h.                           |
| Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 16 heures.  | 57.                            |

|   |      |
|---|------|
| <b>M. Georges Thudichum</b> , privat-docent.<br>Phonétique théorique et pratique.<br>Les sons du français : exercices d'articulation.<br>Les inflexions, les liaisons, l'e muet, etc. :<br>Exercices de diction, de lecture expressive et de déclamation. | 2 h. |
| Mercredi et vendredi, à 16 heures.  | 28.  |
| <b>M. Louis-John Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.<br><i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes allemands.</i>   | 1 h. |
| Mardi, à 18 heures.   | 44.  |
| <b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent.<br><i>Exercices de stylistique. — Traduction commentée de textes anglais.</i>  | 1 h. |
| Jeudi, à 9 heures.  | 57.  |
| <b>M. Albert Roussy.</b><br><i>Exercices de stylistique.</i>  |      |
| I. Traduction commentée de textes russes.   | 1 h. |
| Mardi, à 17 heures.   | 57.  |
| II. Traduction commentée de textes polonais.  | 1 h. |
| Mardi, à 18 heures.   | 45.  |

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A, commençants ; B, élèves plus avancés.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver, et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

(Demander le programme détaillé.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|  | Salle                           |
|--|---------------------------------|
| <b>M. Frank Abauzit.</b><br><i>Le problème de la tolérance.</i><br>Lundi, à 14 heures.   | 1 h.<br>45.                     |
| <b>M. Isaac Benrubi, D<sup>r</sup> phil.</b><br><i>Le mouvement phénoménologique contemporain : Husserl et Scheler.</i><br>Mercredi, à 15 heures.  | 1 h.<br>45.                     |
| <b>M. Louis-John Courtois, D<sup>r</sup> ès lettres.</b><br><i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — II. De Voltaire à Hugo.</i><br>Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures. | 2 h.<br>44.                     |
| <b>M. Georges Cuendet, D<sup>r</sup> ès lettres.</b><br><i>Grammaire comparée des langues indo-européennes, — Théorie de la phrase avec application au grec et au latin.</i><br>Mercredi, à 9 heures.                      | 1 h.<br>45.                     |
| <i>Histoire des religions. — Les mystères de Mithra et le manichéisme.</i><br>Lundi, à 15 heures.  | 1 h.<br>45.                     |
| <b>M. Otto Hassler, D<sup>r</sup> phil.</b><br><i>Cours pratique de langue allemande. — Lecture, conversation, etc.</i><br>Lundi, à 16 heures.   | 1 h.<br>47.                     |
| <b>M<sup>lle</sup> Pauline Long, D<sup>r</sup> ès lettres.</b><br><i>Histoire de la musique en Suisse.</i><br>Mercredi, à 17 heures.   | 1 h.<br>47.                     |
| <b>M. Paul-E. Martin, D<sup>r</sup> ès lettres.</b><br><i>Histoire nationale et sciences auxiliaires. — Recherches d'histoire de Genève et exercices pratiques.</i><br>(Jours et heures à fixer.)                          | 2 h.                            |
|  | Archives d'Etat (salle Harvey). |

|   |             |
|---|-------------|
| <b>M. François-Frédéric Roget.</b><br><i>Langue et littérature anglaises.</i><br>Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés.<br>Lundi et mercredi, à 16 heures.                                | 2 h.<br>44. |
| Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX <sup>e</sup> siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.<br>Vendredi, à 15 et à 16 heures.  | 2 h.<br>44. |
| <b>M. Georges Thudichum.</b><br><i>Diction et prononciation françaises.</i><br>I. Phonétique : Les sons du français ; les liaisons, l'e muet. — Les inflexions, Exercices d'articulation. Correction des accents étrangers.<br>II. Exercices de lecture expressive.<br>Mercredi et vendredi, à 17 heures. | 2 h.<br>28. |
| <b>M. Antoine Velleman, D<sup>r</sup> phil.</b><br><i>Cours pratique de langue anglaise.</i><br>Division inférieure : Traduction, en anglais, de <i>Lamartine, Christophe Colomb</i> (Edition Atar, Genève, 1926).<br>Jeu-di, à 16 heures.  | 1 h.<br>45. |
| Division moyenne : Interprétation de <i>Oscar Wilde. The Picture of Dorian Gray.</i><br>Jeu-di, à 17 heures.  | 1 h.<br>45. |
| Division supérieure : Etude des poésies de <i>Anne Goodwin Winslow</i> («The Long Gallery», Harcourt, Brace & C <sup>o</sup> , New-York, 1926), avec exercices de récitation.<br>Jeu-di, à 18 heures.   | 1 h.<br>45. |
| <i>Langue et littérature rhétoromanes.</i><br>Il chalender ladin per 1926, Samaden.<br>Jeu-di, à 8 heures.  | 1 h.<br>45. |
| <b>M. Nicolas Zaytzeff.</b><br><i>Cours pratique de langue russe.</i><br>Lundi, à 18 heures.  | 1 h.<br>47. |

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>4</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de

<sup>4</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Commencants), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et rédaction.

Degré B. (Elèves plus avancés), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1926 auront lieu du 5 juillet à la fin d'août. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX<sup>e</sup> siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2<sup>o</sup> *Sciences naturelles* (pour les étudiants avancés). — Botanique (dans les Alpes). — Géographie physique.

Un voyage de quelques jours sera organisé, pour tous les participants aux Cours de Vacances, autour du Lac de Genève, à Zermatt et à Chamonix.

Chaque semaine, la journée du samedi sera réservée à des excursions ou à des promenades dans les environs de Genève.

Les membres des Cours de Vacances qui s'intéressent spécialement aux *Questions internationales contemporaines* pourront être admis aux cours et conférences organisés et dirigés par M. le professeur A. Zimmern, membre de l'Institut international de Coopération intellectuelle.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

### Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Éducation)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. A. = Ecole suisse-allemande.  
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

## FACULTÉ DES LETTRES

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.  
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.

| Heures  | Lundi       | Salle | Mardi                                   | Salle                  | Mercredi                                 | Salle                | Jeudi   | Salle                              | Vendredi                                    | Salle                  | Samedi                        | Salle          |
|---------|-------------|-------|---|------------------------|--|----------------------|---|------------------------------------|---|------------------------|-------------------------------|----------------|
| 8 à 9   | Martin      | 47    | Oltramare                               | 45                     | Martin                                   | 47                   | Thibaudet<br>Velleman                                   | 47<br>45                           | François<br>Reverdin                        | 57<br>47               | Oltramare                     | 45             |
| 9 à 10  | Martin      | 47    | Oltramare                               | 45                     | De Crue<br>Cuendet                       | 57<br>45             | Thibaudet<br>Mercier (S.F.)                             | 47<br>57                           | Bohnenblust                                 | B.P.                   | Oltramare<br>François         | 45<br>B.P.     |
| 10 à 11 | Seitz       | 45    | Muret<br>Martin<br>Seitz                | B.P.<br>47<br>45       | Muret<br>Seitz                           | B.P.<br>45           | Muret<br>Seitz<br>Bouchardy (S.F.)                      | B.P.<br>45<br>57                   | Muret<br>Bohnenblust<br>Borgeaud<br>Rappard | 46<br>B.P.<br>49<br>57 | François<br>Bally<br>Borgeaud | 45<br>46<br>49 |
| 11 à 12 | Bohnenblust | 45    | Muret<br>Martin<br>Bohnenblust<br>Seitz | B.P.<br>47<br>45<br>58 | De Crue<br>Reverdin<br>Choisy<br>Pittard | 45<br>46<br>47<br>57 | Muret<br>Werner<br>Seitz<br>Pittard<br>Sechehaye (S.F.) | B.P.<br>45<br>58<br>L.Anthr.<br>57 | De Crue<br>Bohnenblust<br>Choisy<br>Rappard | 45<br>B.P.<br>47<br>57 | Bally                         | 30             |

I. R. = Institut Rousseau.  
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. P. = Ecole boul. James-Fazy.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite).

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.  
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

| Heures  | Lundi   | Salle                        | Mardi   | Salle                        | Mercredi  | Salle                            | Jeudi                 | Salle      | Vendredi   | Salle                                    | Samedi                    | Salle    |
|---------|---|------------------------------|---|------------------------------|---|----------------------------------|-----------------------|------------|--|--|---------------------------|----------|
| 14 à 15 | Abauzit   | 45                           |   |                              |   |                                  |                       |            |  |  | Werner                    | 47       |
| 15 à 16 | Courtois<br>Cuendet   | 44<br>45                     | De Crue   | 45                           | De Crue<br>Martin<br>Benrubi  | 58<br>46<br>45                   |                       |            | De Crue<br>Roget   | 45<br>44                                 | Werner<br>François (S.F.) | 47<br>57 |
| 16 à 17 | Bally<br>Werner<br>Zbinden (S.F.)<br>Roget<br>Hassler             | 46<br>45<br>E.P.<br>44<br>17 | Bally<br>Bovet<br>Rappard<br>de Ziegler (S.F.)                    | 30<br>I.R.<br>46<br>57       | Malche<br>Werner<br>Rappard<br>Thudichum (S.F.)<br>Roget                | 57<br>45<br>46<br>28<br>44       | Borgeaud<br>Velleman  | 50<br>45   | Werner<br>Thudichum (S.F.)<br>Roget  | 45<br>28<br>44                           | Sechehaye (S.F.)          | 57       |
| 17 à 18 | Bally<br>Deonna<br>Bovet<br>Zbinden (S.F.)                        | 45<br>46<br>47<br>E.P.       | Bally<br>Bovet<br>Grandjean<br>Courtois<br>Roussy (S.F.)          | 45<br>I.R.<br>48<br>44<br>57 | Oltramare<br>Malche<br>Rappard<br>Long<br>Sechehaye (S.F.)<br>Thudichum | 45<br>57<br>30<br>47<br>17<br>28 | Borgeaud<br>Velleman  | 50<br>45   | Oltramare<br>Deonna<br>Bovet<br>Choisy<br>Grandjean<br>Zbinden (S.F.)<br>Thudichum | 45<br>46<br>I.R.<br>47<br>48<br>57<br>28 |                           |          |
| 18 à 19 | B. Bouvier (S.F.)<br>Bohnenblust<br>Malche<br>Pittard<br>Zaytzeff | 57<br>45<br>46<br>30<br>17   | François<br>Malche<br>Pittard<br>Roussy (S.F.)<br>Courtois (S.F.) | 47<br>46<br>30<br>57<br>44   | B. Bouvier (S.F.)   | 57                               | Thibaudet<br>Velleman | Aula<br>45 | Thibaudet  | Aula                                     |                           |          |

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

## ET SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Doyen.

Salle

|  |      |
|--|------|
| <b>M. Guillaume-Léonce Duprat</b> , prof. ord.   |      |
| <i>Sociologie.</i>   | 2 h. |
| Morphologie générale des faits sociaux.  |      |
| Sociologie juridique.  |      |
| Vendredi, à 16 et à 17 heures.   | 49.  |
| <i>Economie sociale.</i>   | 2 h. |
| Les troubles de l'activité socio-économique; palliatifs et remèdes.  |      |
| Lundi, à 16 et à 17 heures.  | 30.  |
| <i>Conférence.</i> — Préparation aux licences et thèses de sociologie, d'économie sociale ou de systèmes politiques. | 2 h. |
| Lundi, à 9 heures.   | 17.  |
| Lundi, à 10 heures.  | 46.  |
| Cours de journalisme et de systèmes politiques.  | 1 h. |
| Lundi, à 11 heures.  | 17.  |
| <b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.  |      |
| <i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition de la consommation.                                      | 4 h. |
| Lundi, à 18 heures.  | 48.  |
| Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.   | 30.  |
| <i>Conférence générale.</i>  | 1 h. |
| Samedi, à 16 heures.   | 48.  |
| <i>Conférence d'économie politique spéciale.</i>   | 1 h. |
| Samedi, à 18 heures.   | 48.  |
| <i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Les principales catégories de régies municipales.                  | 2 h. |
| Mardi et mercredi, à 18 heures.  | 48.  |

Salle

|  |   |
|--|---|
| <b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.  |   |
| <i>Histoire économique.</i> — L'histoire douanière des principaux États de l'Europe et des États-Unis d'Amérique depuis le début du XIX <sup>e</sup> siècle. | 2 h.  |
| Mardi et mercredi, à 16 heures.  | 46.   |
| <i>Conférence.</i> — La théorie du commerce international dans la littérature économique depuis Ad. Smith.   | 2 h.  |
| Vendredi, de 10 heures à midi.   | 57.   |
| <i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.   | 2 h.  |
| Jeudi et samedi, à 8 heures.   | 46.   |
| <i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.   | 1 h.  |
| Mercredi, à 17 heures.   | 30.   |
| <b>M. Charles Burky</b> , chargé de cours.   |   |
| <i>Géographie humaine :</i>  |   |
| <i>Cours systématique</i> avec étude spéciale des problèmes contemporains.   | 2 h.  |
| Mardi et mercredi, à 17 heures.  | 46.   |
| <i>Conférence</i> (analyse de documents géographiques, travaux pratiques et études).   | 1 h.  |
| (Jour et heure à fixer.)   | Salle de Conférences de la Faculté <sup>1</sup> . |
| <b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. ord.   |   |
| <i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée (nuptialité, natalité; mortalité, tables de mortalité et calcul de survie).                  | 2 h.  |
| Jeudi et samedi, à 11 heures.  | 46.   |
| <i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyse de documents statistiques. Discussions et compléments du cours.   | 1 h.  |
| Jeudi, à 17 heures.  | Sémin. de Statistique <sup>1</sup> .              |
| <i>Statistique spéciale.</i> — Les statistiques du travail (chômage; durée du travail; salaires; accidents); méthodes et difficultés.                        | 1 h.  |
| Vendredi, à 18 heures.   | Sémin. de Statistique.                            |

<sup>1</sup> Rue de l'Université, 7.

*Conférence de statistique spéciale.* 1 h.  
Lundi, à 18 heures. Sémin. de Statistique.

*Travaux pratiques.* — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).  
(Jours et heures à fixer.)

**M. Hans Toendury**, prof. ord.

*Cours général d'économie commerciale.*

*Introduction :* La place de l'économie commerciale dans l'ensemble des sciences économiques.

*1<sup>re</sup> partie :* Le facteur humain dans l'organisation des entreprises : Généralités, fonctions d'entrepreneur, organisation de la Direction, services intérieurs, la main-d'œuvre. 4 h.

Mercredi, à 10 h.; jeudi, à 9 h.; vendredi, à 8 et à 9 h. 46.

*Conférence d'économie commerciale.* — Questions choisies se rapportant aux sujets traités dans le cours. 2 h.

Mercredi, à 14 h. 30. 47.

*Calculs commerciaux et financiers*, pour les étudiants astreints à l'épreuve éliminatoire d'arithmétique commerciale et financière (cours donné par l'assistant). 2 h.

(Jours et heures à fixer.)

**M. Edouard Folliet**, prof. ord.

*Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.* 3 h.  
Mardi, à 8 et à 9 h., et mercredi, à 8 heures. 46.

*Les changes.* 1 h.  
Mercredi, à 9 heures. 46.

*Conférence.* — Exercices pratiques. Cas spéciaux au point de vue comptable et juridique. 2 h.  
Lundi, à 8 et à 9 heures. 46.

*Exercices de comptabilité* pour les étudiants astreints à l'épreuve éliminatoire de comptabilité (cours donné par l'assistant). 2 h.  
Lundi, de 14 à 16 heures. 46.

<sup>1</sup> Rue de l'Université, 7.

**M. X.**

*Droit commercial.* — Marques de fabrique, brevets d'invention, propriété littéraire et artistique. 3 h.

Mardi et mercredi, à 11 h.; jeudi, à 10 heures. 48.

*Conférence.* 1 h.

Mardi, à 14 heures. 48.

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

**M. Henri Fehr**, prof. ord.

*Eléments de mathématiques supérieures.* 3 h.

Lundi, de 8 à 10 h.; mercredi, à 10 heures. 20.

**M. Dmitry Mirimanoff**, prof. extr.

*Calcul des probabilités.* 1 h.

Vendredi, à 11 heures. 20.

**M. Emile Guyénot**, prof. ord.

*Anatomie comparée des vertébrés.* 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

*Biologie générale.* 1 h.

Vendredi, à 17 heures. 30.

**M. Robert Chodat**, prof. ord.

*Botanique.* — Systématique et biologie des Archidio-phytes. 5 h.

Lundi, de 8 à 10 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures. Aula.

**M. Eugène Pittard**, prof. ord.

*Anthropologie générale.*  
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.  
Lundi et mardi, à 18 heures. 30.

Morphologie comparative : les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 46.

|   | Salle                                    |
|---|--|
| <b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.<br><i>Psychologie de l'enfant et de l'adolescent.</i><br>Lundi et mardi, à 11 heures.  | 2 h.<br>30.                              |
| <b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.<br><i>Le langage et la vie sociale.</i><br>Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.   | 2 h.<br>30.                              |
| <b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.<br><i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle.<br>Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.  | 3 h.<br>45.                              |
| <b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.<br><i>Philosophie générale et philosophie morale.</i><br>Cours. — Les doctrines morales des stoïciens grecs et romains.<br>Mercredi, à 11 heures.<br><i>Conférence.</i> — Quelques idées directrices pour la réflexion philosophique : dissertations et discussions.<br>Vendredi, à 8 heures. | 1 h.<br>46.<br>1 h.<br>47.               |
| <b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.<br><i>Théorie de la connaissance.</i> — Esquisse d'une logique de l'intuition. (Ce cours pourra comporter des travaux d'élèves.)<br>Mardi et vendredi, à 17 heures.  | 2 h.<br>48.                              |
| <b>M. Albert Malche</b> , prof. ord.<br><i>Science de l'éducation.</i> — La première enfance.<br>Lundi et mardi, à 18 heures.<br><i>Conférence.</i> — Questions de pédagogie pratique. Visites d'écoles.<br>Mercredi, de 16 à 18 heures.  | 2 h.<br>46.<br>2 h.<br>57.               |
| <b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.<br><i>Pédagogie expérimentale.</i> — Quelques applications.<br>Vendredi, à 17 heures.<br><i>Science de l'éducation.</i> — L'éducation sur le plan international.<br>Lundi, à 17 heures.   | 1 h.<br>I.R. <sup>1</sup><br>1 h.<br>47. |

<sup>1</sup> Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

|   | Salle       |
|---|-------------|
| <b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord.<br><i>Histoire moderne.</i> — Fin de règnes : Louis XV, Frédéric II. Avènement de Louis XVI.<br>Mardi et vendredi, à 15 heures.                            | 2 h.<br>45. |
| <i>Institutions du moyen âge.</i> — Vassalité et féodalité.<br>Mercredi, à 9 heures.  | 1 h.<br>57. |
| <i>Paléographie et diplomatique.</i> — Déchiffrement et explication de textes d'archives du XIII <sup>e</sup> au XVII <sup>e</sup> siècle.<br>Mercredi, à 15 heures.                              | 1 h.<br>58. |
| <i>Conférence d'histoire.</i> — Analyse d'auteurs du programme de la licence.<br>Mercredi, à 11 heures.   | 1 h.<br>45. |
| <i>Histoire diplomatique.</i> — Analyse des principaux traités de paix modernes.<br>Vendredi, à 11 heures.  | 1 h.<br>45. |
| <b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.<br><i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque de la Convention nationale et des débuts du Directoire.<br>Lundi et mardi, à 10 heures. | 2 h.<br>45. |
| <b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.<br><i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.<br>Vendredi et samedi, à 10 heures. | 2 h.<br>49. |
| <b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. ord.<br><i>Archéologie.</i><br>L'art grec au IV <sup>e</sup> siècle (avec projections).<br>Lundi et vendredi, à 17 heures.                                      | 2 h.<br>46. |
| <b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.<br><i>Conférence de droit international public.</i><br>Lundi, à 14 heures.  | 1 h.<br>48. |

|  |      |     |
|--|------|-----|
| M. Georges Werner, prof. ord.<br><i>Droit administratif général.</i><br>Mardi et mercredi, à 8 heures.   | 2 h. | 49. |
| <i>Droit administratif suisse.</i><br>Vendredi et samedi, à 11 heures.   | 2 h. | 48. |
| <i>Poursuite pour dettes et faillite.</i><br>Vendredi et samedi, à 10 heures.  | 2 h. | 48. |
|  |      |     |
| M. Hugo de Claparède, prof. ord.<br><i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (en particulier du droit germanique et suisse). — II <sup>me</sup> partie: Le droit privé.<br>Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures. | 4 h. | 49. |
|  |      |     |
| M. X.<br><i>Droit civil comparé.</i> — Les régimes matrimoniaux.<br>Mardi et mercredi, à 8 h., et jeudi, à 11 heures.  | 3 h. | 48. |
|  |      |     |
| M. le Dr François Naville, chargé de cours.<br><i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.<br>Mercredi, à 10 heures. Institut de Médecine légale <sup>1</sup> .     | 1 h. |     |
|  |      |     |
| M. Eugène Choisy, prof. ord.<br><i>Histoire générale du christianisme</i> (de la Renaissance à la Révolution française).<br>Samedi, à 11 heures.   | 1 h. | 29. |

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|  |      |     |
|--|------|-----|
| M. Antony Babel, Dr en sociologie.<br><i>Histoire économique.</i> — L'évolution économique et sociale de la Suisse, du XVIII <sup>e</sup> siècle à nos jours.<br>Mardi, à 15 heures. | 1 h. | 44. |
|--|------|-----|

<sup>1</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

|  |      |     |
|--|------|-----|
| M. Joseph Bonnet, Dr sc. comm.<br><i>Opérations de banque et organisation administrative et comptable d'une grande banque.</i><br>Samedi, à 14 heures.                               | 1 h. | 17. |
|  |      |     |
| M. Jean Carl, Dr phil.<br><i>La vie sociale des guêpes, abeilles, fourmis et termites.</i><br>Mardi, à 17 heures.  | 1 h. | 30. |
|  |      |     |
| M. Antoine Pagès.<br><i>Cours pratique d'espagnol.</i><br>Interprétation de quelques textes choisis relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.<br>Mardi et vendredi, à 18 heures. | 2 h. | 49. |
|  |      |     |
| M. Antoine Velleman, Dr phil.<br><i>Cours pratique de langue anglaise:</i><br>Traduction commentée de textes publiés par la Société des Nations.<br>Jeudi, à 9 heures.               | 1 h. | 45. |

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinées aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du Secrétaire général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la Bibliothèque sociale et économique de la Faculté, des Archives économiques, où ils trouve-

ront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

### Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève<sup>1</sup> ou du certificat de capacité des sections réelle, pédagogique et littéraire de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

### Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES

### I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

#### MENTION A (Licence générale).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Géographie humaine. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

#### MENTION B (Economie politique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

#### MENTION C (Education).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. —

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique<sup>1</sup>.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'examens.

<sup>1</sup> Voir note page précédente.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1<sup>re</sup> ANNÉE. — Economie politique. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2<sup>me</sup> ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée : a) Commerce et industrie. b) Finances privées.)

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques.

*Semestre d'été*. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Géographie humaine. — Finances publiques.

En outre, au choix du candidat : Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX<sup>me</sup> siècle)<sup>1</sup>, — Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 44.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Géographie humaine. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé. — Finances publiques.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. —

<sup>1</sup> Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

Voir note p. 44.

Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX<sup>me</sup> siècle)<sup>1</sup>. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit public.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique.

<sup>1</sup> Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 44.

## INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences  
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la  
Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 42).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission<sup>2</sup>.

### Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes Commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

## PLAN D'ÉTUDES POUR LE DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

### MENTION A (Economie privée).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)<sup>3</sup>. — Géographie

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

<sup>3</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Finances publiques.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Finances publiques.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

### MENTION B (Economie publique).

1<sup>re</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)<sup>2</sup>. — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

## DIPLOME D'EXPERT-COMPTABLE

Voir la Notice spéciale sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>1</sup> Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note 3, page précédente.

S. St. = Séminaire de statistique, rue de l'Université, 7.  
 S. Conf. = Salle de Conf. de la Faculté, rue de l'Université, 7.

I.H.B. = Institut d'Hygiène et de Bactériologie.  
 I.M.L. = Institut de Médecine légale.

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

| Heures  | Lundi                               | Salle                  | Mardi                       | Salle          | Mercredi   | Salle                          | Jeudi                                   | Salle              | Vendredi  | Salle                    | Samedi                           | Salle          |
|---------|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------|--|--------------------------------|---|--------------------|---|--------------------------|----------------------------------|----------------|
| 8 à 9   | Folliet<br>Fehr<br>Chodat           | 46<br>20<br>Aula       | Folliet<br>X.<br>G. Werner  | 46<br>48<br>49 | Folliet<br>X.<br>G. Werner                       | 46<br>48<br>49                 | Rappard                                 | 46                 | Töndury<br>Reverdin                             | 46<br>47                 | Rappard                          | 46             |
| 9 à 10  | Folliet<br>Fehr<br>Chodat<br>Duprat | 46<br>20<br>Aula<br>17 | Folliet<br><br>de Claparède | 46<br><br>49   | Folliet<br><br>Chodat<br>De Crue<br>de Claparède | 46<br><br>Aula<br>57<br>49     | Töndury<br><br>de Claparède<br>Velleman | 46<br><br>49<br>45 | Töndury<br><br>Chodat<br>de Claparède           | 46<br><br>Aula<br>49     | Chodat<br>Aula                   |                |
| 10 à 11 | Duprat<br><br>Guyénot               | 46<br><br>30           | <br><br>Guyénot             | <br><br>30     | Töndury<br>Fehr<br>Guyénot<br>Seitz<br>Naville   | 46<br>20<br>30<br>45<br>I.M.L. | X.<br><br>Seitz                         | 48<br><br>45       | Rappard<br><br>Guyénot<br>Borgeaud<br>G. Werner | 57<br><br>30<br>49<br>48 | Guyénot<br>Borgeaud<br>G. Werner | 30<br>49<br>48 |
| 11 à 12 | Duprat<br>Claparède                 | 17<br>30               | X.<br>Claparède             | 48<br>30       | X.<br>Reverdin<br>De Crue                        | 48<br>46<br>45                 | X.<br>Hersch<br>Seitz                   | 48<br>46<br>58     | Rappard<br>Mirimanoff<br>De Crue<br>G. Werner   | 57<br>20<br>45<br>48     | Hersch<br>Bally<br>G. Werner     | 46<br>30<br>48 |

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

| Heures  | Lundi                                  | Salle                      | Mardi                                     | Salle                    | Mercredi                        | Salle          | Jeudi   | Salle    | Vendredi  | Salle                        | Samedi  | Salle |
|---------|--|----------------------------|---|--------------------------|---------------------------------|----------------|---------|----------|---|------------------------------|---------|-------|
| 14 à 15 | Borel                                  | 48                         | X.  | 48                       | Töndury                         | 47             |         |          |   |                              | Bonnet  | 17    |
| 15 à 16 |  |                            | De Crue<br>Babel                          | 45<br>44                 | Töndury<br>De Crue              | 47<br>58       |         |          | De Crue   | 45                           | Milhaud | 30    |
| 16 à 17 | Duprat<br>Ch. Werner                   | 30<br>45                   | Rappard<br>Bally                          | 46<br>30                 | Rappard<br>Ch. Werner<br>Malche | 46<br>45<br>57 |         |          | Duprat<br>Ch. Werner                              | 49<br>45                     | Milhaud | 48    |
| 17 à 18 | Duprat<br><br>Bovet<br>Deonna          | 30<br><br>47<br>46         | Burky<br><br>Grandjean<br>Carl            | 46<br><br>48<br>30       | Burky<br>Rappard<br>Malche      | 46<br>30<br>57 | Hersch  | S. Conf. | Duprat<br>Guyénot<br>Grandjean<br>Bovet<br>Deonna | 49<br>30<br>48<br>I.R.<br>46 |         |       |
| 18 à 19 | Milhaud<br>Hersch<br>Pittard<br>Malche | 48<br>S. Conf.<br>30<br>46 | Milhaud<br><br>Pittard<br>Malche<br>Pagès | 48<br><br>30<br>46<br>49 | Milhaud<br><br>Pittard          | 48<br><br>46   | Milhaud | 30       | Milhaud<br>Hersch<br><br>Pagès                    | 30<br>S. Conf.<br><br>49     | Milhaud | 48    |

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

|  | Salle                      |
|--|----------------------------|
| <b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.  |                            |
| <i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse).<br>— L'ancien régime et la Révolution. | 2 h.                       |
| Vendredi et samedi, à 10 heures.   | 49.                        |
| <i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.  | 2 h.                       |
| Jeudi, à 16 et à 17 heures.  | 50.<br>et Archives d'État. |
| <b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.  |                            |
| <i>Droit privé romain</i> . — Partie générale des obligations. — Droit des personnes et de la famille.   | 6 h.                       |
| Lundi, à 9 h. ; mardi, mercredi, jeudi, à 10 h. ;<br>jeudi, à 11 h., et samedi, à 8 heures.              | 49.                        |
| <i>Conférence de droit romain</i> .  | 2 h.                       |
| Lundi, à 15 h. et à 16 heures.   | 49.                        |
| * <i>Code civil allemand</i> . — Droits réels.   | 4 h.                       |
| Lundi, à 10 h. ; lundi, mardi et mercredi, à 15 h.   | 49.                        |
| * <i>Code civil allemand</i> . — Droit de succession.  | 3 h.                       |
| Mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.  | 44.                        |
| <b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.  |                            |
| <i>Droit international public</i> . — La Société des Nations.  | 2 h.                       |
| Lundi, à 11 h., et samedi, à 8 heures.   | 48.                        |
| <i>Conférence de droit international public</i> .  | 1 h.                       |
| Lundi, à 14 heures.  | 48.                        |
| <i>Droit international privé</i> .   | 3 h.                       |
| Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.   | 48.                        |

\* Les cours marqués d'un astérisque sont donnés en allemand et spécialement destinés aux étudiants de nationalité allemande.

|  | Salle |
|--|-------|
| <b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.  |       |
| <i>Droit pénal</i> (partie spéciale).  | 5 h.  |
| Lundi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 8 et à 9 h. ;<br>samedi, à 9 heures.  | 48.   |
| <i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).  | 1 h.  |
| Samedi, à 14 heures.   | 48.   |
| <b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.  |       |
| <i>Droit administratif général</i> .   | 2 h.  |
| Mardi et mercredi, à 8 heures.   | 49.   |
| <i>Droit administratif suisse</i> .  | 2 h.  |
| Vendredi et samedi, à 11 heures.   | 48.   |
| <i>Poursuite pour dettes et faillite</i> .   | 2 h.  |
| Vendredi et samedi, à 10 heures.   | 48.   |
| <b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. ord.   |       |
| <i>Histoire et institutions du droit moderne</i> (en particulier du droit germanique et suisse). — II <sup>me</sup> partie : Le droit privé. | 4 h.  |
| Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.  | 49.   |
| <i>Conférence</i> . — II <sup>me</sup> partie ; discussion de textes.  | 1 h.  |
| Samedi, à 9 heures.  | 49.   |
| * <i>Introduction à la science du droit</i> .  | 3 h.  |
| Mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures.  | 17.   |
| * <i>Code civil allemand</i> . — Obligations.  | 5 h.  |
| Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 10 h., et<br>vendredi, à 11 heures.   | 17.   |
| <b>M. Albert Richard</b> , prof. ord.  |       |
| <i>Droit civil suisse</i> .  |       |
| I. Obligations. Des diverses espèces de contrats.  | 2 h.  |
| Lundi et mardi, à 10 heures.   | 17.   |
| II. Successions.   | 3 h.  |
| Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.  | 48.   |
| <i>Conférence</i> . — Exercices pratiques.   | 1 h.  |
| Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.  | 48.   |
| Séminaire de droit civil.  | 1 h.  |
| Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.  | 50.   |
| <i>Principes généraux du droit civil français</i> .  | 1 h.  |
| Mercredi, à 14 heures.   | 48.   |

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <b>M. X.</b>   |      |     |
| <i>Droit commercial.</i> — Marques de fabrique, brevets d'invention, propriété littéraire et artistique. | 3 h. |     |
| Mardi et mercredi, à 11 h. ; jeudi, à 10 heures.   |      | 48. |
| <i>Conférence.</i>   | 1 h. |     |
| Mardi, à 14 heures.  |      | 48. |
| <i>Droit civil comparé.</i> — Les régimes matrimoniaux.  | 3 h. |     |
| Mardi et mercredi, à 8 h., et jeudi, à 11 heures.  |      | 48. |
| <br>   |      |     |
| <b>M. Robert Guez, prof. extr. [en congé].</b>   |      |     |
| <br>   |      |     |
| <b>M. Erich Hans Kaden, prof. extr.</b>  |      |     |
| * <i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.   | 4 h. |     |
| Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 15 heures.   |      | 49. |
| * <i>Code civil allemand.</i> — Droits de famille.   | 4 h. |     |
| Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.  |      | 17. |
| <i>Histoire du droit romain et procédure.</i>  | 2 h. |     |
| Lundi et vendredi, à 8 heures.   |      | 49. |
| * <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).   | 2 h. |     |
| Mardi, de 16 à 18 heures.  |      | 49. |
| <br>   |      |     |
| <b>M. Edgard Milhaud, prof. ord.</b>   |      |     |
| <i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition de la consommation.                          | 4 h. |     |
| Lundi, à 18 heures.  |      | 48. |
| Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.  |      | 30. |
| <i>Conférence générale.</i>  | 1 h. |     |
| Samedi, à 16 heures.   |      | 48. |
| <br>   |      |     |
| <b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b>   |      |     |
| <i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.                                     | 2 h. |     |
| Jeudi et samedi, à 8 heures.   |      | 46. |
| <i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement                        | 1 h. |     |
| Mercredi, à 17 heures.   |      | 30. |

|   |      |  |
|---|------|--|
| <b>M. le Dr François Naville, chargé de cours.</b>            |      |  |
| <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — |      |  |
| Cours théorique et démonstrations pratiques.                  | 1 h. |  |
| Mercredi, à 10 heures.  |      | Institut de médecine légale <sup>1</sup> . |
| <i>Travaux spéciaux et Laboratoire de recherches.</i>         |      |  |
| Tous les jours.   |      |  |
| [S'adresser au professeur.]                                   |      |  |

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <b>M. Albert Caleb, Dr en droit, lic. ès sc. politiques.</b>       |      |     |
| <i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>      | 2 h. |     |
| Lundi et vendredi, à 14 heures.                                    |      | 17  |
| <br>   |      |     |
| <b>M. Michel Grodonsky, Dr en droit, lic. ès sc. soc.</b>          |      |     |
| <i>Théorie générale du droit.</i> — Le langage juridique.          | 1 h. |     |
| Mardi, à 18 heures.  |      | 17. |
| <i>Sociologie du droit.</i> — Le droit, la force et la solidarité. | 1 h. |     |
| Mercredi, à 18 heures.   |      | 49. |
| <i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Fichte.              | 1 h. |     |
| Jeudi, à 14 heures.  |      | 49. |
| <br>   |      |     |
| <b>M. Ludwig Hamburger, Dr jur.</b>                                |      |     |
| <i>L'organisation internationale du travail.</i>                   | 1 h. |     |
| Jeudi, à 16 heures.  |      | 17. |
| * <i>Droit du travail allemand.</i>                                | 2 h. |     |
| Lundi et vendredi, à 17 heures.                                    |      | 17. |

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat,

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### Plan d'Études.

*Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.*

1<sup>re</sup> ANNÉE<sup>2</sup>. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (personnes et famille, droits réels). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

<sup>2</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des Lettres* et, à la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de Droit.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit administratif général. — Economie politique.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations, successions, ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Législation civile comparée (partie spéciale). — Droit commercial.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Droit public fédéral. — Législation civile comparée (Théorie du droit privé).

*Semestre d'été* : Droit civil suisse (droits réels, ou successions). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit international public. — Législation civile comparée (partie spéciale). — Droit administratif fédéral. — Poursuite pour dettes.

## FACULTÉ DE DROIT

| Heures  | Lundi                       | Salle          | Mardi                            | Salle          | Mercredi                                    | Salle                    | Jéudi                            | Salle          | Vendredi                           | Salle          | Samedi                             | Salle          |
|---------|-----------------------------|----------------|----------------------------------|----------------|---|--------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------------------|----------------|------------------------------------|----------------|
| 8 à 9   | Logoz                       | 48             | Werner<br>X.                     | 49<br>48       | Werner<br>X.                                | 49<br>48                 | Rappard                          | 46             | Logoz                              | 48             | Rappard<br>Borel<br>Meumann        | 46<br>48<br>49 |
|         | Kaden                       | 47             | de Claparède<br>Meumann          | 17<br>44       | de Claparède<br>Meumann                     | 17<br>44                 | de Claparède<br>Meumann          | 17<br>44       | Kaden                              | 49             |                                    |                |
| 9 à 10  | Meumann<br>Logoz            | 49<br>48       | de Claparède<br>Richard<br>Kaden | 49<br>48<br>17 | de Claparède<br>Richard<br>Kaden            | 49<br>48<br>17           | de Claparède<br>Richard<br>Kaden | 49<br>48<br>17 | de Claparède<br>Logoz<br>Kaden     | 49<br>48<br>17 | de Claparède<br>Logoz              | 49<br>48       |
| 10 à 11 | Richard<br>Borel<br>Meumann | 17<br>48<br>49 | Meumann<br>Richard<br>Borel      | 49<br>17<br>48 | Meumann<br>Naville<br>Borel<br>de Claparède | 49<br>I.M.L.<br>48<br>17 | Meumann<br>X.<br>de Claparède    | 49<br>48<br>17 | Borgeaud<br>Werner<br>de Claparède | 49<br>48<br>17 | Borgeaud<br>Werner<br>de Claparède | 49<br>48<br>17 |
| 11 à 12 | Borel<br>Meumann            | 48<br>49       | X.<br>Meumann                    | 48<br>49       | X.<br>Meumann                               | 48<br>49                 | X.<br>de Claparède               | 48<br>17       | Werner<br>de Claparède             | 48<br>17       | Werner                             | 48             |
| 14 à 15 | Borel<br>Caleb              | 48<br>17       | X.                               | 48             | Richard                                     | 48                       |                                  |                | Richard<br>Caleb                   | 48<br>17       | Logoz                              | 48             |
| 15 à 16 | Meumann                     | 49             | Kaden                            | 49             | Kaden                                       | 49                       | Kaden                            | 49             | Richard<br>Kaden                   | 48<br>49       | Milhaud                            | 30             |
| 16 à 17 | Meumann                     | 49             | Kaden                            | 17             |   |                          | Borgeaud<br>Hamburger            | 50<br>49       |                                    |                | Milhaud                            | 48             |
| 17 à 18 | Hamburger                   | 17             | Kaden                            | 17             | Rappard                                     | 30                       | Borgeaud                         | 50             | Hamburger                          | 17             |                                    |                |
| 18 à 19 | Milhaud                     | 48             | Grodensky                        | 17             | Grodensky                                   | 49                       | Milhaud                          | 30             | Milhaud                            | 30             |                                    |                |

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Ernest ROCHAT, Doyen.

|  | Salle |
|--|-------|
| <b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.  |       |
| <i>Introduction générale à l'Ancien Testament.</i>                                       | 2 h.  |
| Lundi et mercredi, à 11 heures.  | 28.   |
| <i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i>  | 2 h.  |
| Mardi et samedi, à 11 heures.  | 28.   |
| <i>Séminaire d'hébreu.</i>   | 2 h.  |
| Lundi et mercredi, à 10 heures.  | 29.   |
| <i>Histoire d'Israël.</i>  | 1 h.  |
| Mardi, à 10 heures.  | 29.   |
| <br>   |       |
| <b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.   |       |
| <i>La Réforme : Luther, Zwingli, Calvin.</i>   | 2 h.  |
| Mercredi et samedi, à 8 heures.  | 28.   |
| <i>Conférence. — Mouvements chrétiens internationaux.</i>                                | 1 h.  |
| Vendredi, à 11 heures.   | 28.   |
| <i>Histoire générale du christianisme (de la Renaissance à la Révolution française).</i> | 1 h.  |
| Samedi, à 11 heures.   | 29.   |
| <i>Histoire religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle (2<sup>me</sup> partie).</i>            | 1 h.  |
| Vendredi, à 9 heures.  | 29.   |
| <br>   |       |
| <b>M. Jules Breitenstein</b> , prof. ord.  |       |
| <i>Exégèse de l'Épître aux Galates.</i>  | 2 h.  |
| Lundi, à 8 et à 9 heures.  | 28.   |
| <i>La théologie johannique.</i>  | 1 h.  |
| Mardi, à 9 heures.   | 28.   |

|   | Salle    |
|---|----------|
| <i>Etude pratique du Nouveau Testament.</i><br>Mercredi, à 9 heures.  | 1 h. 28. |
| <i>Introduction aux études théologiques.</i><br>Mardi, à 11 heures.   | 1 h. 29. |
| <i>Les livres du Nouveau Testament.</i><br>(Jour et heure à fixer.)   | 1 h.     |
| <i>Grec du Nouveau Testament.</i><br>(Jour et heure à fixer.)   | 1 h.     |
| <i>Histoire du Canon du Nouveau Testament.</i><br>Mercredi, à 14 heures.  | 1 h. 29. |
| <i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i><br>Mardi, à 14 heures.   | 1 h. 29. |
| <b>M. Ernest Rochat, prof. ord.</b>   |          |
| <i>Histoire de la théologie contemporaine. — La théologie protestante allemande, son influence sur l'Eglise (suite du cours d'hiver).</i><br>Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures. | 3 h. 28. |
| <b>M. John Gaillard, prof. ord.</b>   |          |
| <i>Morale sociale. — Le mariage et la famille.</i><br>Vendredi, à 9 h., et samedi, à 10 heures.   | 2 h. 28. |
| <i>Eléments d'homilétique (1<sup>re</sup> année).</i><br>Vendredi, à 11 heures.   | 1 h. 29. |
| <i>Exercices pratiques d'homilétique et de diction.</i><br>Vendredi, à 10 heures.   | 1 h. 28. |
| <b>M. Auguste Lemaitre, chargé de cours.</b>  |          |
| <i>Dogmatique. — La doctrine chrétienne de Dieu.</i><br>Mardi et vendredi, à 8 heures.  | 2 h. 28. |
| <i>Conférence. — Pascal : Pensées (lecture de textes et travaux).</i><br>Samedi, à 9 heures.  | 1 h. 29. |

## EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|   | Salle    |
|---|----------|
| <b>M. Georges Berguer, D<sup>r</sup> en théologie.</b>  |          |
| <i>Histoire des religions. — Les religions des mystères.</i><br>Mardi, à 17 heures.           | 1 h. 28. |
| <b>M. Auguste Gampert, pasteur.</b>   |          |
| <i>La religion d'Israël (suite du cours du semestre d'hiver).</i><br>Vendredi, à 14 heures.   | 1 h. 28. |
| <b>M. Frank Thomas, pasteur.</b>  |          |
| <i>Quelques sujets de théologie pratique. — Cours et séminaire.</i><br>Vendredi, à 15 heures. | 1 h. 28. |

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## Plan d'Études.

### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

### B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

### C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

### D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes. — Mention B. Histoire. — Mention C. Philosophie.

---

---



# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur D<sup>r</sup> Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le D<sup>r</sup> Jean-Amédée Weber, prof. ord.

*Organogénie et anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.* 6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi, de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>

*Ostéologie.* — Etude du squelette par le modelage. 2 h.  
Lundi et vendredi, à 14 heures. Ec. Méd. Salle de dissection.

Le laboratoire d'anatomie sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un répertoire facultatif concernant les questions d'examens.

(Jour et heure à fixer.)

M. le D<sup>r</sup> Eugène Bujard, prof. extr.

*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Organes et appareils. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.

*Embryologie générale* (embryogénie et histogénie).

[A lieu au semestre d'hiver.]

*Stomatologie normale.* 1 h.

Jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie.*

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 à 11 heures, et le mardi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.*

[A lieu au semestre d'hiver.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le D<sup>r</sup> Frédéric Battelli, prof. ord.

*Fonctions de relation.* 6 h.  
Mardi, de 16 à 18 h. ; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.

*Exercices pratiques dans le laboratoire.*  
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> D<sup>r</sup> Lina Stern, prof. extr.

*Chimie physiologique* [Le cours a lieu au semestre d'hiver].

M. le D<sup>r</sup> Max Askanazy, prof. ord.

*Anatomie pathologique spéciale.* 4 h.  
Lundi, jeudi et vendredi, à 8 heures ; vendredi, à 16 heures. Inst. path.<sup>1</sup>

*Cours des tumeurs.* 1 h.  
Samedi, à 9 heures. Inst. path.

*Laboratoire d'histologie pathologique.* 6 h.  
Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours. Inst. path.

M. le D<sup>r</sup> Maurice Roch, prof. ord.

*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.<sup>2</sup>

*Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 2 h.

Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le D<sup>r</sup> Ernest Kummer, prof. ord.

*Clinique chirurgicale.* 7 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> h.  
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.

*Travaux pratiques* (avec le concours du chef de clinique). 2 h.

Anesthésie, antiseptie.

Bandages et appareils.

Pratique urologique et endoscopie.

[S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

*Travaux de laboratoire.*

Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

*Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.*

Tous les jours [S'adresser au professeur].

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.

*Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,  
à 7 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>1</sup>

*Cours d'opérations obstétricales.*

Samedi, de 7 à 9 heures. Clin. obst. et gyn.

*De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.

Vendredi, à 17 heures. Clin. obst. et gyn.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*

Tous les jours.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. extr.

*Clinique infantile.* 2 h.

Mardi et vendredi, à 17 heures. Clin. infant.<sup>2</sup>

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.

*Leçons cliniques d'ophtalmologie* (Segment postérieur.  
Pathologie du corps vitré, de la rétine, de la  
choroïde et du nerf optique. Chirurgie oculaire.  
Rapports de la pathologie oculaire avec  
la pathologie du système nerveux). 4 h.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.<sup>3</sup>

*Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves  
dont la scolarité est terminée.*

Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.

*Clinique mentale.* 2 h.

Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

<sup>4</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.

*Affections organiques du système nerveux central et  
périphérique.* 2 h.

Lundi, à 16 heures, et samedi, à 9 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.

*Clinique et policlinique des maladies vénériennes et  
cutanées.* 3 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.

*Matière médicale et thérapeutique* (pharmacologie). 2 h.

Lundi et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.

*Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnan-  
ces* (cours théorique). 2 h.

Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*

Tous les jours.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.

*Policlinique médicale.* 2 h.

Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.

*Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.

*Clinique propédeutique et diagnostic médical.* 1 h.

Jeudi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.

*Policlinique chirurgicale.* 2 h.

Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.

*Cours d'opérations sur le cadavre.* 6 h.

Lundi, mercredi et vendredi, de 17 à 19 heures. Policlinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.

*Cours de policlinique obstétricale et gynécologique.*

Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité.

*Stage d'un mois* (participants limités à deux par mois). Maternité.

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.  
*Polyclinique oto-rhino-laryngologique.* 4 h.  
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. [Pol. oto-rhino-laryng.<sup>1</sup>

M. le Dr **François Naville**, chargé de cours.  
*Médecine légale.* — Cours théorique et démonstrations  
 pratiques. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de Méd. légale<sup>2</sup>.

*Autopsies médico-légales.* — Rédaction de rapports et  
 expertises par les élèves.  
 Selon matériel et sur convocation. Institut de Méd. légale.  
*Recherches spéciales.* — Tous les jours.  
 [S'adresser à l'Institut.]

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.  
*Médecine des accidents.*  
 [Le cours a lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Bactériologie.*  
 Partie théorique. 2 h.  
 Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie<sup>3</sup>.  
 Partie pratique. 4 h.  
 Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.

*Hygiène* [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

*Laboratoire de bactériologie.*  
 Tous les jours (Distribution du matériel et Conféren-  
 ces, jeudi et samedi, de 17 à 19 h.) Inst. d'hyg. et de bactér.

*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

<sup>1</sup> Boulevard de la Cluse 42.  
<sup>3</sup> Quai d'Arve.

<sup>2</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.  
*La Tuberculose.* Etude clinique. Lutte sociale antituber-  
 culeuse. Démonstrations pratiques et visites d'ins-  
 titutions. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

M. le Dr **Edouard Christin**, privat-docent de neurologie.  
*Endocrinologie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.  
*Constitution et caractère.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.  
*Clinique chirurgicale propédeutique* (examen du malade  
 pour débutants). 1 h.  
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.  
*Répertoire de médecine interne* (cours théorique et prati-  
 que). 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Cl. méd.

M. le Dr **Charles Du Bois**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Dermatologie et vénérologie élémentaires.* } 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Institut pathol.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.  
*Méthodes psychothérapiques.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. médicale.  
*Les tendances psychologiques et sociales de la psychiatrie  
 contemporaine.* 1 h.  
 Jeudi, à 14 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychiatrie spéciale.* 1 h.  
 Lundi, à 15 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.  
*Eléments de radiologie médicale.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Inst. cent. radiol.

- M. le Dr Jean Golay.**  
*Introduction à l'étude des maladies vénériennes.* 1 h.  
 Mardi, à 14 heures. Clin. dermat.
- M<sup>me</sup> Dr Léonore Gourfein-Welt,** privat-docent d'ophtalmologie.  
*Cours d'ophtalmoscopie.* — Détermination de la réfraction. 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>
- M. le Dr Albert Jentzer,** privat-docent de chirurgie.  
*Répétitoire de pathologie externe.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.
- M. le Dr Salomon Katzenelbogen,** privat-docent de thérapeutique.  
*Questions choisies de thérapeutique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.  
*Cours théorique et pratique de laboratoire.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Clin. méd.
- M. le Dr Fritz Loup,** privat-docent de thérapeutique clinique.  
*Thérapeutique clinique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.
- M. le Dr Herz Mantchik,** privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Cours de technique et de pratique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Polic. laryng.<sup>2</sup>
- M. le Dr Georges Regard,** privat-docent de chirurgie.  
*Répétitoire de chirurgie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)
- M. le Dr Charlie Saloz,** privat-docent de médecine interne.  
*Sémiologie des affections du cœur.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.
- M. le Dr Raymond de Saussure,** privat-docent de psychiatrie.  
*Répétitoire de psychiatrie.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Université.

<sup>1</sup> Rue Alcide Jentzer.

<sup>2</sup> Boulevard de la Cluse.

- b) Ancien règlement.**
- M. le Dr Louis Aubert.**  
*Gynécologie opératoire.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.
- M. le Dr Henri Audeoud.**  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Policlinique.
- M. le Dr Albert Bétrix.**  
*Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique.* 2 h.  
 Mardi, de 16 à 18 heures. Institut pathol.
- M. le Dr Augustin Collomb.**  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique.
- M. le Dr Charles-Greene Cumston.**  
*Cours analytique d'histoire de la médecine.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Université.  
*Cours de philosophie médicale.* — La philosophie des médecins grecs. 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Université.
- M. le Dr René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.)
- M. le Dr Stoyan Kresteff.**  
*Technique oto-rhino-laryngologique.* 2 h.  
 (Jours et heures à fixer.) Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.
- M. le Dr Ernest Lévy-Du Pan.**  
*Répétitoire de gynécologie.* 1 h.  
 Jeudi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr Charles Martin-Du Pan.**  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 2 h.  
 Mardi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. Gourgas.

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 15.

M. le Dr Rista Mitkovitch.

*Hygiène des intellectuels.* — Le régime alimentaire qui convient le mieux aux intellectuels. Les effets de l'alcool sur le cerveau. Les méthodes de travail intellectuel. Les causes de la fatigue et les remèdes.

Jeudi, à 17 heures. 1 h.  
Univ., salle 44.

M. le Dr Charles Perrier.

*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.).

(Jour et heure à fixer.) 1 h.  
Hôp. cant. (Clin. chir.)

M. le Dr Théodore Reh.

*Puériculture.*

(Jours et heures à fixer.) 2 h.  
Policl. médic.

M. le Dr Emile Thomas.

*Conférence de pathologie interne.*

Samedi, à 18 heures. 1 h.  
Inst. pathol.

M. le Dr Charles Waegeli.

*Séminaire d'obstétrique.*

(Jour et heure à fixer.) 1 h.  
Audit. Maternité.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.*

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement.*



*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.* Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

### Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants: il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> semestre (hiver): Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>me</sup> semestre (été): Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie: analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques: de physique; de botanique; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS: Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.**

#### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

2<sup>me</sup> ANNÉE. — 3<sup>me</sup> semestre (hiver): Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques:* Dissection I.

4<sup>me</sup> semestre (été): Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques:* Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

3<sup>me</sup> ANNÉE. — 5<sup>me</sup> semestre (hiver): Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques:* Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

**EXAMENS: Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.**

6<sup>me</sup> semestre (été): Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques: médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

*Exercices pratiques:* Médecine opératoire.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — 7<sup>me</sup> semestre (hiver): Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques:* Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>me</sup> semestre (été): Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques: médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

*Exercices pratiques:* Bactériologie. — Histologie pathologique.

5<sup>me</sup> ANNÉE. — 9<sup>me</sup> semestre (hiver): Cliniques: médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques: médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

*Exercices pratiques:* Prescription et dispensation des médicaments.

**EXAMENS: Première partie du doctorat.**

10<sup>me</sup> semestre (été): Cliniques: médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénérologie. — Policlinique médicale.

**EXAMENS: Deuxième partie du Doctorat.**

11<sup>me</sup> semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur): Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

**Examen fédéral professionnel.**

**Présentation de la thèse.**

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.  
 H.C. = Hôpital cantonal.  
 I.P. = Institut pathologique.  
 U. = Université, bâtiment principal.  
 M. = Maternité.  
 I.H. = Institut d'Hygiène.  
 A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

I.R. = Institut J. J. Rousseau.  
 P. = Polyclinique.  
 P.O. = Polycl. otorhinolaryng.  
 I.M.L. = Institut méd. légale.  
 Cl. Inf. = Clinique infantile.  
 Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
 Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.  
 Cl. = Clinique particulière.

| Heures      | Lundi                           |                           | Mardi               |                   | Mercredi            |                   | Jeudi              |              | Vendredi                        |                           | Samedi                          |                                |
|-------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| 7 à 8       | Bujard<br>Beuttner              | E.M.<br>Cl. obst.         | Bujard<br>Beuttner  | E.M.<br>Cl. obst. | Bujard<br>Beuttner  | E.M.<br>Cl. obst. | Beuttner           | Cl. obst.    | Bujard<br>Beuttner              | E.M.<br>Cl. obst.         | Weber<br>Beuttner               | Aula E.M.<br>Cl. obst.         |
| 8 à 9       | Weber<br>Askanazy<br>Olttramare | Aula E.M.<br>I.P.<br>H.C. | Weber<br>Olttramare | Aula E.M.<br>H.C. | Weber<br>Olttramare | Aula E.M.<br>H.C. | Bujard<br>Askanazy | E.M.<br>I.P. | Weber<br>Askanazy<br>Olttramare | Aula E.M.<br>I.P.<br>H.C. | Weber<br>Beuttner<br>Olttramare | Aula E.M.<br>Cl. obst.<br>H.C. |
| 9 à 10      |                                 |                           |                     |                   |                     |                   |                    |              |                                 |                           | Askanazy<br>Beuttner<br>Long    | I.P.<br>Cl. obst.<br>H.C.      |
| 9-10 1/2    | Roch                            | H.C.                      | Roch                | H.C.              | Roch                | H.C.              | Roch               | H.C.         | Roch                            | H.C.                      |                                 |                                |
| 10 à 11     |                                 |                           | Martin-Du Pan       | H.Ggas            |                     |                   |                    |              |                                 |                           | Wiki<br>Veyrassat               | E.M.<br>Pol.                   |
| 10 1/2 - 12 | Kummer                          | H.C.                      | Kummer              | H.C.              | Kummer              | H.C.              | Kummer             | H.C.         | Kummer                          | H.C.                      |                                 |                                |
| 11 à 12     | Battelli                        | E.M.                      | Martin-Du Pan       | H.Ggas            | Battelli            | E.M.              |                    |              | Battelli                        | E.M.                      | Battelli<br>Wiki<br>Veyrassat   | E.M.<br>E.M.<br>Pol.           |

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

| Heures. | Lundi                           |                           | Mardi                                  |                                  | Mercredi                        |                           | Jeudi                            |                     | Vendredi                         |                               | Samedi                         |                      |
|---------|---------------------------------|---------------------------|--|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------|
| 14 à 15 | Weber<br>Askanazy               | E.M.<br>I.P.              | Naville<br>Golay                       | I.M.L.<br>H.C.                   | Ladame<br>Naville               | A.A.<br>I.M.L.            | Askanazy<br>Flournoy             | I.P.<br>U.17        | Weber                            | E.M.                          | Askanazy                       | I.P.                 |
| 15 à 16 | Askanazy<br>Forel               | I.P.<br>U.17              | de Seigneux                            | Mat.                             | Ladame<br>Cornioley             | A.A.<br>H.C.              | Askanazy                         | I.P.                | de Seigneux                      | Mat.                          | Askanazy                       | I.P.                 |
| 16 à 17 | Long<br>Wiki                    | H.C.<br>E.M.              | Battelli<br>Wiki<br>Béatrix            | E.M.<br>E.M.<br>Mat.             |                                 |                           | Cristiani<br>Collomb             | I.H.<br>Cl.         | Askanazy                         | I.P.                          | Cristiani<br>Du Bois           | I.H.<br>I.P.         |
| 17 à 18 | Gourfein<br>Veyrassat<br>Pugnat | Cl. opht.<br>E.M.<br>P.O. | Battelli<br>Roch<br>Gautier<br>Béatrix | E.M.<br>H.C.<br>Cl. inf.<br>Mat. | Gourfein<br>Veyrassat<br>Pugnat | Cl. opht.<br>E.M.<br>P.O. | Humbert<br>Collomb<br>Mitkovitch | H.C.<br>Cl.<br>U.44 | Beuttner<br>Gautier<br>Veyrassat | Cl. obst.<br>Cl. inf.<br>E.M. | Cristiani<br>Gourfein-Welt     | I.H.<br>Cl. ophi.    |
| 18 à 19 | Gourfein<br>Veyrassat<br>Pugnat | Cl. opht.<br>E.M.<br>P.O. | Roch<br>Humbert                        | H.C.<br>Pol.                     | Gourfein<br>Veyrassat<br>Pugnat | Cl. opht.<br>E.M.<br>P.O. | Cristiani<br>Lévy-Du Pan         | I.H.<br>Mat.        | Humbert<br>Veyrassat             | Pol.<br>E.M.                  | Cristiani<br>Audeoud<br>Thomas | I.H.<br>Pol.<br>I.P. |

## INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*

*Exercices pratiques.* 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;  
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

*Cours théorique.* 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

*Policlinique dentaire.* 12 h.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,  
de 8 à 10 heures. Inst. dent.

*Art dentaire théorique. Extractions. Hygiène dentaire.* 1 h.

Mardi, à 7 heures. Inst. dent.

*Traitement des anomalies des mâchoires. Orthodontie.* 1 h.

Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique de prothèse générale et chirurgicale.* 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,  
à 8 heures. Inst. dent.

*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 1 h.

Jeudi, à 7 h. 30. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffi**, prof. à l'Institut dentaire.

*Couronnes et appareils à pont.* 6 h.

*Clinique.*

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à  
17 heures. Inst. dent.

*Cours théorique.*

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr. à l'Université.

*Stomatologie normale.* 1 h.

Jeudi, à 8 heures. Ecole de Médecine.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

*Pharmacologie.* 2 h.

Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.

*Stomatologie clinique.* 1 h.

Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi  
et vendredi, de 14 à 19 heures.

### Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes  
que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine  
(p. 74).

### Plan des Etudes dentaires <sup>1</sup>.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indi-  
qué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme  
un guide recommandé par la Commission.

#### A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1<sup>re</sup> ANNÉE. — 1<sup>er</sup> Semestre : Physique expérimentale. — Chimie

<sup>1</sup> Pour le Doctorat en médecine dentaire, voir le Règlement de l'Université.

inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux invertébrés.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1<sup>er</sup> semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2<sup>me</sup> Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée des animaux vertébrés. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2<sup>me</sup> ANNÉE. — 3<sup>me</sup> Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (1<sup>re</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4<sup>me</sup> Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2<sup>me</sup> partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3<sup>me</sup> ANNÉE. — 5<sup>me</sup> Semestre : Pathologie et Anatomie pathologiques générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6<sup>me</sup> Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4<sup>me</sup> ANNÉE. — 7<sup>me</sup> Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentis-

tes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8<sup>me</sup> Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire* (délivré par la Faculté de Médecine), consulter le règlement de l'Université.

---

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Georges WERNER.

---

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 4 février 1926.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

A. OLTRAMARE.

---

## INSTITUT DENTAIRE

| Heures  | Lundi                | Mardi                | Mercredi | Jedi                           | Vendredi             | Samedi   |
|---------|----------------------|----------------------|----------|--------------------------------|----------------------|----------|
| 7 à 8   |                      | Bardet               |          | Guillermin                     | Bardet               |          |
| 8 à 9   | Bardet<br>Guillermin | Bardet<br>Guillermin | Bardet   | Bardet<br>Guillermin<br>Bujard | Bardet<br>Guillermin | Bardet   |
| 9 à 10  | Bardet<br>Guillermin | Bardet<br>Guillermin | Bardet   | Bardet                         | Bardet<br>Guillermin | Bardet   |
| 10 à 11 |                      |                      |          |                                |                      |          |
| 11 à 12 |                      | Wartmann             |          |                                | Wartmann             | Wartmann |
| 14 à 15 | Métral               | Métral               | Métral   |                                | Métral               | Métral   |
| 15 à 16 | Métral               | Métral               | Métral   |                                | Métral               | Métral   |
| 16 à 17 | Métral               | Métral               | Métral   |                                | Métral               | Métral   |
| 17 à 18 | Pfæffli              |                      | Pfæffli  |                                | Pfæffli              |          |
| 18 à 19 | Pfæffli              |                      | Pfæffli  |                                | Pfæffli              |          |

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1927 à 1929.

---

## UNIVERSITÉ

---

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1927.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

---

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La reine Marguerite, sœur de François I<sup>er</sup>, et sa cour (Dames et capitaines, humanistes, luthériens, « libertins »).* (D'après la correspondance et les œuvres de Marguerite, les lettres de Calvin, etc.)

Le prix sera décerné en juin 1927.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

---

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Frédéric Rauh.*

Le prix sera décerné en juin 1928.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1928.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1928.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1928.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

#### FONDATION HARVEY

##### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1926 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

##### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1929.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

---

## FACULTÉ DES SCIENCES

---

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1927, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1928.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1927, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être

déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

---

### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur des sujets de chimie théorique.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CÉ PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

---

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

---

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

---

### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

---

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1928.

---

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1927, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1927, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1927, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La réparation du dommage causé par des actes contraires aux mœurs (art. 41<sup>2</sup> C.O.).*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

Le prix pourra être partagé.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1927, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'auteur du Livre des Actes.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1927, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1927, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Radiothérapie de la tuberculose.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1927, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1927. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

Georges WERNER, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;  
Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

3° Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année

universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs par branche versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix dans la Faculté des Lettres.
25. GIDE (1923), pour prix dans la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924).
28. Dr Constantin TOPALI (1925).
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925).

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Le Comité de Patronage est composé de :

- MM. le professeur Georges WERNER, recteur, *président*.  
Eugène DUCHOSAL, député, *trésorier*.  
Robert CHODAT, professeur à la Faculté des Sciences.  
Victor MARTIN, doyen de la Faculté des Lettres.  
Hans TOENDURY, professeur à la Faculté des Sciences économiques et sociales.  
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à la Faculté de Droit.  
Eugène CHOISY, professeur à la Faculté de Théologie.  
Dr Hector CRISTIANI, doyen de la Faculté de Médecine.  
Alphonse BERNOUD, président de la Société académique.  
Gaston DE MORSIER, président de l'Association des anciens étudiants.  
Edouard WEBER, président de l'Association des Intérêts de Genève.  
Guillaume FATIO, représentant de « l'Institute of International Education » de New-York.  
Dr Henri AUDEOUD, ancien présid<sup>t</sup> de la Société académique.  
Paul CARRY, député.  
Edouard CHAPUISAT, député.  
M<sup>lle</sup> Mathilde GAMPERT, présidente du Foyer des Etudiantes.  
M<sup>me</sup> Paul LACHENAL.  
M. Albert NAINÉ, conseiller administratif.

Secrétaire du Comité de Patronage : M. Georges THUDICHUM, privat-docent

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PERMIS DE SÉJOUR

### Pour l'obtention d'un permis de séjour :

1. — Les citoyens suisses doivent présenter un Acte d'origine. Les citoyens suisses majeurs doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire.
2. — Pour les ressortissants de pays étrangers, toute demande de permis de séjour d'une année ou de permis d'établissement doit être adressée au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, et accompagnée d'un certificat d'autorisation d'admission à l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

MM. OLTRAMARE, André, Conseiller d'Etat, *président*.

GAUTIER, Léopold, Directeur du Collège.

CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.

PITTARD, Eugène, professeur à l'Université.

OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.

ORANGE, Henri, *trésorier*.

GROSGURIN, Louis, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

### EXTRAIT DES STATUTS

**But.** — ART. 1. — Sous le nom de « Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève », il est institué à l'Université de Genève une caisse dont le but est de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

**Membres de la Caisse.** — ART. 2. — Les étudiants immatriculés, les élèves réguliers de l'Institut Dentaire et de l'Institut des Hautes Etudes commerciales, sont obligatoirement membres de la Caisse.

**Cotisation.** — ART. 3. — Chaque membre verse, dans le délai réglementaire fixé pour le paiement des droits d'inscription, une cotisation semestrielle de 5 francs.

Aucune dispense ni prorogation de paiement ne peut être accordée.

**Soins. Secours. Subventions.** — ART. 8. — L'étudiant qui, au cours d'un semestre, contracte une maladie aiguë, a le droit de se faire soigner gratuitement à l'Hôpital Cantonal, en chambre commune, jusqu'à concurrence de 90 jours au maximum pour la même maladie.

Les frais de transport par la voiture de l'Hôpital seront payés par la Caisse maladie.

Si l'étudiant préfère ne pas se faire soigner à l'Hôpital Cantonal, ou si sa maladie n'est pas assez grave pour justifier son admission dans cet établissement, la Caisse d'Assurance lui remboursera ses frais de maladie (médecin, pharmacie, garde, etc.), jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, et pour une somme maximum de 270 fr. pour la même maladie.

Il en serait de même si l'étudiant se faisait soigner à l'Hôpital, en chambre particulière (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classe).

Lorsqu'un étudiant aura été soigné à l'Hôpital et à domicile pour la même maladie, il aura droit au séjour gratuit à l'Hôpital (comme prévu sous l'alinéa 1), puis au remboursement de ses frais de ma-

ladie à domicile, jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, sans que, cependant, la somme totale versée par la Caisse Maladie puisse dépasser 270 fr. pour la même maladie.

**Demandes de secours.** — ART. 9. - En cas de maladie, l'étudiant doit se procurer deux formulaires d'assurance auprès du secrétaire de l'Université.

Le *formulaire A*, dûment rempli, sera remis au médecin traitant, qui l'adressera immédiatement au Comité de la Caisse d'Assurance. L'étudiant n'a droit à des secours qu'à partir de la date à laquelle le formulaire A a été signé par le médecin.

Le *formulaire B* sera retourné au Comité de la Caisse par l'étudiant, dès qu'il sera considéré comme guéri, mais au plus tard 120 jours après la date de remise des formulaires A et B par le secrétaire de l'Université. L'étudiant qui n'aura pas retourné le formulaire B dans le délai ci-dessus, pourra être déclaré déchu de tous droits à des secours.

Des déclarations sciemment fausses de la part du malade ou de ses ayants-droit, au sujet de la maladie, de son début, de sa durée, des frais payés, etc., donnent droit à la Caisse de refuser toute indemnité.

Le Comité de la Caisse a le droit de faire examiner l'étudiant malade par son médecin-conseil afin de vérifier si la maladie dont il est atteint répond aux conditions de l'assurance.

ART. 10. - Les secours ne sont accordés à l'étudiant malade que si les formulaires A et B portent la signature d'un médecin autorisé à pratiquer dans le canton de Genève.

Lorsque les formulaires A et B porteront la signature d'un médecin ne pratiquant pas dans le canton de Genève, le Comité de la Caisse Maladie décidera si l'étudiant a droit à une allocation.

## Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. Paul-E. Martin, D<sup>r</sup> ès lettres.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.  
Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4, Lyon.  
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.  
Bentner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.  
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
Borgeaud, Charles, Onex.  
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.  
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.  
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.  
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
Chavanne, Louis, rue G.-Leschet, 4.  
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.  
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.  
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.  
Cristiani, Hector, Corratierje, 15.  
De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.  
Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
D'Espine, Adolphe, rue Beaugerard, 6.  
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.  
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
Eternod, Auguste, Juan les Pins, France.  
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.  
François, Alexis, route de Florissant, 8.  
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.  
Gautier, Pierre, chemin du Square, 3.  
Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).  
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.  
Guex, Robert, Lausanne.  
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

- MM. Guyénot, Emile, Institut de Géologie, Université.  
Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.  
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
Julliard Charles, rue du Rhône, 2.  
Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.  
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.  
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.  
Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.  
Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.  
Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge.  
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpfler, 11 bis.  
Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
Oltremare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
Oltremare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.  
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
Pugnat, Amédée, rue Tœpfler, 11 bis.  
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.  
Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
Richard, Albert, Corratierje, 24.  
Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.  
Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.  
Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.  
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.  
Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.  
M<sup>lle</sup> Stern, Lina, boulevard de la Tour, 8.  
MM. Tôndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.  
Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.  
Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.  
Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.  
Wenger, Paul, rue Cavour, 9.  
Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.  
Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.  
Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

**CHARGÉS DE COURS**

- MM. Burky, Charles, quai des Bergues, 29.  
Lemaitre, Auguste, rue des Plantaporrêts, 2.  
Naville, François, rue Saint-Léger, 8.  
Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.  
Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 16.

**PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE**

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.  
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
Pfæfli, François, rue de Candolle, 14.  
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

**PRIVAT-DOCENTS**

- MM. Abauzit, Frank, Thonon.  
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.  
Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.  
Berguer, Georges, presbytère de Genthod.  
Betchov, Nicolas, rue des Eaux-Vives, 47.  
Béatrix, Albert, place du Port, 1.  
Bounef, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.  
Boucharly, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.  
Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.  
Carl, Jean, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.  
Chaix, André, route de Chêne, 18.  
Christin, Edouard, Clinique Mont-Riant, Chamby-sur-Montreux.  
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
Cornioley, Charles, place Claparède, 5.  
Courtois, Louis-John, rue Henri-Mussard, 3, Eaux-Vives.  
Cramer, Alec, Corratierie, 18.  
Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.  
Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
Ferrero, Paul, chemin de la Croisette, Vernier.  
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
Forel, Oscar-Louis, La Métairie, Nyon.  
Gampert, Auguste, avenue de la Razude, 10, Lausanne.  
Gilbert, René, rue de Hollande, 16.  
Golay, Jean, quai des Bergues, 27.  
M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.  
Hamburger, Ludwig, quai des Eaux-Vives, 16.  
Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.

- MM. Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.  
Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.  
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
Katzenelbogen, Salomon, rue Verte, 7.  
Kœnig, René, chemin du Square, 3.  
Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
Lagotata, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 2.  
Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.  
Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.  
M<sup>lle</sup> Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.  
MM. Loup, Fritz, boulevard des Philosophes, 14.  
Mantchik, Herz, route de Chêne, 20.  
Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.  
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.  
Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.  
Milkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.  
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
Paréjas, Edouard, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.  
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.  
Regard, Georges, rue de Hollande, 16.  
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
Reverdin, Louis, route de Chêne, 20.  
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.  
de Saussure, Raymond, Tertasse, 2.  
Sechehaye, Albert, rue Tœpffer, 3.  
Thomas, Emile, route de Florissant, 4.  
Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.  
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.  
Velleman, Antoine, chemin Peschier, 10, Champel.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
M<sup>lle</sup> Welt, Ida, quai du Mont-Blanc, 25.  
MM. Zaytzeff, Nicolas, rue de la Servette, 75.  
Zbinden, Louis, rue Saint-Ours, 5.  
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert, Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, Université.

**Commis :**

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

**Appariteur des Facultés :**  
M. Brisselet, Paul, Université.

---

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.  
M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie.  
M<sup>me</sup> Becchio, Julie, Ecole de Médecine.  
M<sup>me</sup> Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique.  
M<sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.  
M<sup>me</sup> Pianca, Jeanne, Policlinique.  
M. Perey, Henri, Institut d'Hygiène.  
M<sup>me</sup> Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire.  
M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.  
M. Vallier, John, Observatoire.